



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 14 — 2003

Séance

du mercredi 19 novembre 2003

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Madeleine Amgwerd (PDC), présidente.

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Questions orales
3. Création d'une commission spéciale chargée d'examiner le dossier «Répartition des tâches entre l'Etat et les communes, nouvelle péréquation financière cantonale et mesures destinées à faciliter les fusions de communes et les collaborations intercommunales»
4. Question écrite no 1792
Est-il possible de connaître le contenu des règlements «secrets» du Gouvernement? Alain Schweingruber (PLR)
5. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2004-2007

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

La présidente: Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Messieurs les observateurs de Moutier et de Sorvilier, Monsieur le Vice-chancelier, Monsieur le délégué à l'information, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, cher public, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer à cette neuvième séance du Parlement jurassien que je la déclare ouverte.

Je souhaite la bienvenue au public, plus particulièrement aux personnes qui nous ont accueillis ce matin aux portes du Parlement. Après les avoir écoutées, voire entendues, c'est leur tour de nous écouter, voire de nous entendre!

Quelques informations

Du 6 au 8 novembre, le Jura a eu le privilège et le plaisir d'accueillir la XVI^{ème} Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Les discussions

ont été riches et intéressantes, elles se sont déroulées dans une ambiance chaleureuse. Je tiens à remercier Jean-Claude Montavon et, avec lui, toutes les personnes de l'administration qui ont, par leur collaboration et leur aide, permis que cette assemblée se déroule dans d'excellentes conditions. Le Jura, une fois de plus, a su manifester son sens généreux de l'accueil; en période de Saint-Martin, ce n'est pas un vain mot. Un merci tout spécial également à Maxime Jeanbourquin, président de la Section jurassienne de l'APF.

Vous avez pris connaissance qu'un recours à la Cour constitutionnelle a été déposé par trois députés au sujet de la loi «Jura Pays ouvert». Décidément, le Parlement pensait avoir mis la dernière main à cette loi par la troisième lecture; à ce jour, l'histoire continue de s'écrire.

Une information plus pratique et qui concerne l'enregistrement informatique de l'identité des orateurs. J'avais constaté, mais vous aussi, que l'usage des cartes d'orateur n'était pas entré facilement dans les mœurs parlementaires mais également gouvernementales. Aucune consultation n'avait, semble-t-il, été faite à ce sujet. Le système est abandonné pour l'instant. Vous pourrez donc venir à la tribune sans souci et sans retard.

Concernant notre ordre du jour et comme cela se pratique, deux feuilles sont déposées auprès des scrutateurs afin de vous inscrire si vous souhaitez intervenir au sujet du plan financier. La première feuille, que j'ai voulue bleue, est celle pour la planification des investissements et la seconde, de couleur jaune citron, est prévue pour les interventions au sujet des mesures de correction. Il ne devrait donc pas y avoir d'erreurs ou de malentendus. Je vous remercie de vous inscrire avant la fin de la séance de ce matin. Les feuilles étaient sur la tribune de l'orateur, elles sont maintenant auprès des scrutateurs.

Le dernier point traité ce matin sera les résolutions qui ont été adoptées lors du dernier Comité mixte à Aoste, les 23 et 24 octobre. Elles seront soumises à votre approbation à la fin de la séance de ce matin.

Arrivée au terme de ces quelques informations, nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour, les questions orales.

2. Questions orales

Futur trafic autoroutier sur la H18 Delémont-Bâle

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Dans la fiche de coordination H18 Delémont-Bâle, dont nous débattons tout à l'heure, sont mentionnés certains éléments fort intéressants, à savoir:

– le tronçon Bâle–Delémont est le seul maillon manquant entre la région rhénane et la Suisse romande;

– une nouvelle route offrirait de surcroît une appréciable opportunité de délester les autoroutes A2 entre Bâle et Oensingen et A1 entre Oensingen et Soleure.

Effectivement, lorsque l'on étudie la carte des charges de trafic sur le réseau des routes nationales, on s'aperçoit que la H18 telle que projetée par le canton du Jura sera une réelle opportunité pour le trafic de transit Nord-Sud, notamment pour les poids lourds.

Certains membres du groupe socialiste ainsi que les citoyens de la zone concernée ont rappelé maintes fois ce danger de voir un déferlement de camions dans une vallée fortement touchée aujourd'hui déjà par les pollutions atmosphériques.

En commission parlementaire, une étude a été demandée par le groupe socialiste dans le but de visionner les effets pervers, à terme, de ce nouveau tracé autoroutier. Ainsi l'on aurait pu prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il a été répondu par courrier à la commission que «le trafic venant de Bâle n'est pas déterminant en soi, la mesure de construire une route performante ressort d'une volonté politique de mise en réseau d'agglomérations».

Je remercie le Gouvernement de nous expliquer qui a exprimé cette volonté politique et comment faire une pesée des intérêts aussi primaire entre les désirs de certains et la qualité de vie de toute une région.

La présidente: Madame la Députée, merci de votre question orale. Je demande au ministre de ne pas faire le débat que nous aurons tout à l'heure au point 15 de l'ordre du jour.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Effectivement, on engage déjà une partie du débat qui nous occupera tout à l'heure mais je souhaiterais quand même répondre très brièvement que le projet H18 qui sera proposé tout à l'heure au Parlement jurassien répond à certains engagements que le Gouvernement et le Parlement ont pris, que ce soit dans le programme de législature, que ce soit dans les positions du Parlement jurassien pour définir les orientations du plan directeur cantonal.

Simplement, pour vous rassurer mais on le précisera tout à l'heure, en ce qui concerne le déferlement des camions, voire de la circulation qui proviendrait de Bâle, une étude a été faite en 1999 par un bureau d'ingénieurs spécialisé qui prédit qu'en l'an 2020 nous aurons quelque 7'500 véhicules/jour sur ce tronçon, c'est-à-dire une augmentation de 20% par rapport à la situation actuelle.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je suis satisfaite.

Traitement fiscal des indemnités versées aux ministres

M. Fritz Winkler (PLR): Nous allons évoquer tout à l'heure la question écrite du député Schweingruber au sujet du règlement interne du Gouvernement attribuant des indemnités diverses aux ministres.

Depuis que cette affaire a été mise au jour, de nombreux contribuables s'en sont émus, pour ne pas dire plus, et s'étonnent que les ministres s'octroient clandestinement des indemnités dont personne n'avait connaissance, même pas la commission de gestion et des finances! Nombreux sont aussi ceux qui s'interrogent au sujet du traitement fiscal de ces indemnités et les discussions vont bon train.

Afin de rassurer les citoyens jurassiens, je demande au Gouvernement de nous dire si les indemnités touchées ont bien été déclarées à l'autorité de taxation et si les ministres

n'ont pas, de surcroît, bénéficié de déductions fiscales pour frais de déplacements et frais de représentation.

M. Gérald Schaller, président du Gouvernement: Je m'attendais, Madame la Présidente, à ce que vous m'adressiez la même injonction qu'à mon collègue. Je m'étonne d'ailleurs que Monsieur Winkler ait, en quelque sorte, coupé l'herbe sous les pieds de son collègue de groupe!

Cela étant, j'aimerais émettre quelques considérations. La problématique qui a été soulevée dans la question écrite de Monsieur Schweingruber a déjà fait couler passablement d'encre. Je constate qu'elle a suscité bien des passions et il me paraît nécessaire d'apaiser quelque peu les esprits. En relevant d'abord que la pratique incriminée n'a jamais été tenue secrète et qu'il n'a jamais été dans l'intention du Gouvernement de la soustraire au contrôle parlementaire. Les montants y relatifs ont été correctement inscrits dans les comptes et les budgets de l'Etat chaque année.

Ensuite, j'aimerais confirmer que cette pratique a été instaurée il y a de nombreuses années. En 1995, le Gouvernement, sur recommandation du Contrôle des finances, avait revu, à la baisse d'ailleurs, en le forfaitisant, le montant de ces indemnités dont le principe n'avait cependant pas été remis en cause.

Cela étant, le Gouvernement est prêt à revoir cette problématique dans le cadre institutionnel et je propose au président de la commission de gestion et des finances de prévoir cette question à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances.

En ce qui concerne plus particulièrement la question du traitement fiscal de ces indemnités, j'aimerais rassurer Monsieur le député Fritz Winkler en lui indiquant que les membres du Gouvernement qui ont bénéficié de ces indemnités n'ont bien évidemment pas fait valoir de déductions au titre des frais de déplacements.

M. Fritz Winkler (PLR): Je suis partiellement satisfait.

La présidente: Il est vrai que j'aurais pu faire la même remarque à Gérald Schaller mais les enjeux, peut-être, ne sont pas pareils.

Elaboration des budgets communaux 2004

M. Jean-Marc Fridez (PDC): Les responsables communaux sont confrontés à un problème pour le moins «épineux» et qui concerne l'élaboration de leur budget 2004.

Étant donné l'absence d'éléments indispensables ou de décisions qui restent encore à prendre, l'élaboration du budget 2004 peut être assimilée à la résolution d'une équation à plusieurs inconnues.

A propos d'inconnues, rappelons qu'à l'heure actuelle, la part communale à l'enseignement fait toujours défaut.

Dans certaines communes, 60% des taxations définitives ne sont pas encore rendues. L'absence de cet élément fragilise de manière conséquente l'estimation des recettes fiscales en faveur des communes pour l'année 2004.

Enfin, la nouvelle péréquation financière entre le Canton et les communes, promise depuis plusieurs mois, est enfin arrivée et devrait déployer ses effets dès le 1^{er} janvier 2005 avec, comme corollaire, une incidence non négligeable sur les finances communales.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que l'élaboration des budgets communaux 2004 consiste en un exercice extrêmement difficile pour les élus communaux. Dès lors, le Gouvernement peut-il nous indiquer quels sont les

moyens envisagés pour aider les responsables communaux à élaborer leur budget 2004?

M. Claude Hêche, ministre: Il est vrai que, pour bon nombre de communes jurassiennes, l'année 2004 est à considérer comme une année délicate et que l'élaboration des budgets nécessitera un examen particulier et il va de soi, Monsieur le Député, que des services de l'Etat – vous en avez cités quelques-uns à cette tribune – et en particulier le Service des communes, comme à l'accoutumée, seront à disposition pour tous renseignements utiles visant à l'élaboration d'un budget le plus près possible de l'équilibre.

S'agissant des informations, je prends note qu'un service n'a pas encore transmis les indications suffisamment précises; je vais donc intervenir auprès de qui de droit pour que ces informations soient données. J'ajoute à cela que, lors de notre rencontre entre l'ensemble du collège gouvernemental et la grande majorité des maires des communes jurassiennes, nous avons transmis un certain nombre d'indications complémentaires, notamment s'agissant des enjeux de la baisse de la fiscalité et également de la modification du plafonnement, point dont vous allez débattre tout à l'heure.

S'agissant d'un bol d'air à apporter par rapport à cette situation 2004, le Gouvernement vous propose de modifier le plafonnement, qui permettrait à 82 communes sur 83 de pouvoir bénéficier d'une réduction des charges de la santé et des assurances sociales. Et je puis ajouter, sur la base d'un certain nombre de pointages qui ont été effectués, que l'imposition des frontaliers est en augmentation.

A cela s'ajoute un élément important, à savoir l'utilisation du fonds de péréquation puisqu'on peut peut-être s'imaginer que la situation pourrait quelque peu se dégrader pour un certain nombre de communes et les communes financièrement faibles pourront bien sûr bénéficier de cette aide.

Pour conclure, comme vous l'avez également indiqué, l'enjeu le plus important pour les communes, c'est que le transfert des charges de la santé des communes en direction de l'Etat puisse effectivement intervenir à partir du 1^{er} janvier 2005 et, dans ce sens, on peut dire que cette modification fondamentale sera de nature à équilibrer la situation pour les années suivantes.

M. Jean-Marc Fridez (PDC): Je suis satisfait.

Nouvel horaire «Rail 2000»

M. Jean-Louis Berberat (PDC): A partir du 12 décembre 2004 entrera en vigueur le nouvel horaire «Rail 2000» avec l'intégration du Jura au RER bâlois.

Si, pour les localités situées sur la ligne Delémont–Porrentruy–Boncourt, il n'y aura pas grand problème au niveau des temps d'attente et des correspondances, les choses se compliquent pour les transports publics qui desservent les régions périphériques depuis les différentes gares situées sur cette ligne. En effet, nous constatons que les trains ne croisent plus dans la plupart des gares ayant des dessertes avec les bus ainsi qu'avec les trains CJ, qui devront adapter leurs horaires en favorisant soit une correspondance sur Delémont, soit sur Porrentruy.

Vu la nouvelle situation qui se profile dès décembre 2004, je demande au Gouvernement s'il s'est préoccupé de cette nouvelle situation, ce dont je ne doute point. Notre Exécutif peut-il nous garantir d'autre part qu'avec l'entrée en vigueur de ce nouvel horaire, les écoliers, les étudiants, les apprentis et la population en général pourront se rendre à leurs tâches et à leurs activités professionnelles journalières dans des conditions acceptables et que, pour des cas particuliers, des contacts seront pris ou l'ont déjà été avec les autorités

communales de ces nombreuses communes concernées afin de discuter avec elles des cas particuliers que ce nouvel horaire engendrerait pour leur population?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: A partir du 12 décembre 2004, nous serons intégrés dans le secteur RER bâlois, ce qui aura pour conséquence qu'un train RER circulera sur la ligne Olten–Bâle–Laufon–Delémont et, à partir de Delémont jusqu'à Porrentruy, ce train RER s'arrêtera dans toutes les gares. Parallèlement et en alternance, un train RX circulera de Bienne, en passant par Delémont, et ne s'arrêtera qu'à Courgenay, à Porrentruy et, ensuite, il circulera et s'arrêtera dans chaque gare jusqu'à Boncourt.

Alors, bien entendu, les services du Canton se sont déjà penchés sur cette problématique des horaires et des correspondances, en particulier avec les trains CJ et les cars postaux, qui sont en cours d'élaboration. Naturellement, nous allons veiller à engager une large consultation au début 2004; l'ensemble des milieux concernés sera consulté et nous allons naturellement tenir compte de leurs remarques et de leurs doléances. A partir de cette date-là, j'imagine bien que les horaires seront arrêtés définitivement et qu'ils pourront satisfaire l'ensemble de la population jurassienne concernée.

M. Jean-Louis Berberat (PDC): Je suis satisfait.

Modification de la pratique d'attribution des contributions de l'Etat à la réduction des primes de l'assurance maladie

M. Serge Vifian (PLR): Dès le 1^{er} janvier 2004, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI n'auront plus droit à la prise en charge intégrale de leurs primes à l'assurance maladie obligatoire.

La Caisse de compensation cantonale leur a annoncé que ces primes ne seront couvertes que si elles sont égales ou inférieures à la prime moyenne de tous les assureurs reconnus dans le canton du Jura, soit 309 francs pour les adultes. Il est suggéré aux personnes concernées de changer d'assureur, la liste des caisses maladie et des modèles de lettre de résiliation étant à leur disposition.

Or, un nombre non négligeable d'assurés sont touchés. En effet, la majorité d'entre eux sont affiliés aux caisses comptant les effectifs les plus importants dans notre Canton, dont les primes dépassent cette moyenne (de peu parfois mais là n'est pas le problème).

Cette mesure dérouta bien des bénéficiaires de prestations, qui se recrutent le plus souvent parmi les personnes âgées, lesquelles ne comprennent pas qu'on encourage ces va-et-vient d'un assureur à l'autre au gré des variations annuelles. Cela d'autant plus que les assureurs, victimes de leur succès, sont fréquemment contraints de redresser la barre l'année suivante. Je citerai un seul exemple: la caisse maladie Galenos a passé d'un effectif d'assurés de 583 et d'une prime de 240.50 francs en 2002 à un effectif de 1'284 et à une prime annoncée de 334 francs en 2004, soit une augmentation de quelque 39% en deux ans.

Puis-je demander au Gouvernement pourquoi une pratique qui se caractérisait par sa simplicité d'application et, aussi, par son sens de la proportionnalité, est-elle remplacée par un système plus lourd, plus bureaucratique? A-t-on réellement mesuré les conséquences en temps, en énergie et, finalement, en argent, de ces changements qui nous ramènent au mouvement perpétuel?

M. Claude Hêche, ministre: Il est vrai, Monsieur le député Vifian, que cette question a suscité bon nombre d'interrogations, tout d'abord auprès des services concernés et bien sûr au sein du Gouvernement. A cela s'ajoute que, pour bénéficier d'une participation la plus large possible, j'ai nanti la commission parlementaire de cette possibilité d'apporter un correctif, celui que vous avez indiqué tout à l'heure.

Il est vrai que c'est la prime moyenne qui sera prise en considération mais j'ajoute rapidement qu'elle est déjà nettement supérieure par rapport au prix le plus bas qui est appliqué dans le canton du Jura puisque, comme chacun le sait, les disparités entre la prime la plus basse et la plus élevée sont, selon moi, des situations inexplicables, je dirais même inadmissibles. Mais chacun sait aussi que, parfois, le pouvoir du politique pour intervenir dans ce type de situation est inexistant.

Pour essayer de vous rassurer, nous avons procédé à une information, tout d'abord directe du cercle des bénéficiaires puisque la liste est connue de la Caisse de compensation. A cela s'ajoute que nous avons interpellé l'ensemble des établissements qui accueillent des personnes qui répondent à un certain nombre de critères et qui sont touchées par cette modification. Nous avons également informé l'ensemble des services sociaux régionaux en demandant à ces différentes instances et institutions d'être très attentives à l'évolution de la situation et, surtout, d'apporter un conseil visant à entreprendre des démarches pour que les personnes concernées puissent véritablement bénéficier du subside complet leur permettant de payer cette nouvelle prime. Donc, nous avons mis sur pied un outil de travail qui devrait éviter un certain nombre d'écueils.

Le deuxième point, qui est lui aussi fondamental, c'est que l'enjeu se situe à un ordre de grandeur de 400'000, voire 450'000 francs. Dans ce sens, il est apparu important, aux yeux du Gouvernement, de dire que, tenant compte que la LAMal nous permet de changer d'assureur chaque année, de procéder tout d'abord à un examen et ensuite à une sélection afin que ces 400'000, voire 450'000 francs, puissent être affectés aux revenus de condition modeste et également aux familles. Je puis dire que cet objectif est atteint puisque la réduction des primes ou le subside sera plus important pour l'exercice 2004 que celui de 2003. Je crois que nous avons essayé au mieux de pouvoir répondre à une attente jurassienne par rapport à l'augmentation des primes. Même si elle n'a pas été très importante pour 2004, c'est toujours trop important par rapport aux primes que nous payons dans le canton du Jura.

M. Serge Vifian (PLR): Je suis satisfait.

Départ du chef du Service de l'informatique

M. Michel Jobin (PCSI): La presse nous a appris récemment le départ de M. Arnold Christe, chef du Service informatique de notre Canton, en poste depuis quelques années seulement et qui avait développé récemment tout un plan concernant les risques.

Est-il besoin de rappeler qu'il s'agit d'un service dont le rôle est central et duquel dépendent d'autres services? Ce service a déjà connu plusieurs changements de responsable, ce qui n'est pas de nature à assurer les choix faits et la poursuite d'une politique cohérente liée à des investissements très importants. J'étais d'ailleurs déjà intervenu en 1999 à ce sujet.

Je demande dès lors au Gouvernement:

– Peut-on connaître les raisons du départ Monsieur Christe?

– Quelle est la politique que le Canton entend poursuivre dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le remplacement et le profil du chef de service et la vision, à moyen et long terme, de l'environnement informatique du Canton ainsi que l'organisation générale du service? Autrement dit, ne serait-ce pas le moment de revoir la structure de ce service?

M. Gérald Schaller, président du Gouvernement: L'informatique est un domaine qui évolue très rapidement. Cela vaut pour les programmes et pour le matériel; il semble que cela s'applique aussi aux personnes.

Je ne crois pas qu'on puisse ou même qu'il faille s'opposer à une telle mobilité. Bien sûr, c'est toujours avec regret qu'on enregistre le départ d'un collaborateur compétent et dynamique. Cependant, le Gouvernement a pour principe de ne pas retenir à tout prix un collaborateur qui souhaite changer d'orientation.

Au cas particulier, le chef du Service de l'informatique s'est vu proposer un poste par une grande entreprise suisse à laquelle il a répondu positivement. Le Gouvernement en a pris acte avec regret.

Cela étant, comme vous l'avez constaté Monsieur le Député, on a enregistré passablement de changements au Service de l'informatique depuis 1992. Le Gouvernement constate néanmoins que les trois chefs successifs de ce service l'ont mis sur de bons rails et lui ont, à chaque fois, apporté une nouvelle impulsion. Il n'y a pas, de notre point de vue, de raisons qu'il n'en aille pas de même avec le nouveau chef du Service de l'informatique.

M. Michel Jobin (PCSI): Je suis partiellement satisfait.

Nouvelle politique régionale de la Confédération

M. Pierre-André Comte (PS): On parle beaucoup, dans les «milieux autorisés», de la nouvelle politique régionale de la Confédération. On a en particulier pu entendre quelques spécialistes de la haute voltige économique s'exprimer à ce sujet avec leur arrogance coutumière. Des transfuges se sont également distingués par leur «modération». Cela a été notamment le cas du ci-devant Beat Kappeler, éditorialiste et ancien syndicaliste. Pour lui, une situation permanente de stress chez ses amis banquiers justifie le fait de considérer les paysans de montagne comme une sorte de confrérie d'assistés – c'est tout juste s'il ne les traite pas de paresseux, de désœuvrés, voire de fainéants! – dont le sort importe peu en regard des intérêts économiques de la Bahnhofstrasse de Zurich. Dans le prolongement de ce lamentable discours, on perçoit l'intention de ces messieurs de dynamiter l'aide publique aux régions périphériques.

Monsieur le Ministre, qu'est-il envisageable de faire au niveau du canton du Jura pour contrer les dérives belliqueuses de ce type d'énergumènes, dont les exploits financiers – de certains en tout cas – sont connus de tous? Comment le Gouvernement envisage-t-il (et le peut-il) de prendre le saut avant le lièvre et se manifester pour défendre l'idée d'un équilibre économique qui donne suite aux revendications légitimes des régions de montagnes ou excentrées, telles que le Jura, dans le sens bien compris de l'entente confédérale?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Je crois d'abord, Monsieur le Vice-président, qu'il ne faut pas se laisser trop provoquer par Beat Kappeler puisque c'est ce qu'il cherche dans le fond. Un jour, il veut supprimer l'agriculture; le lendemain, il veut concentrer toutes les activités économiques à Zurich. En fait, on est là surtout pour le contrer. C'est un agitateur d'idées.

Cela dit, pour revenir à la politique régionale qui fait l'objet de la question de Monsieur Comte, je vous dirais la chose suivante. Le Département de l'Economie publique de la Confédération a mandaté un groupe d'experts pour repenser la politique régionale. Les experts ont émis un certain nombre d'hypothèses qui ont filtré et qui, naturellement, ne vont pas dans le sens d'un renforcement de la politique, connue jusqu'ici, d'assistance en particulier aux régions de montagnes. Je dirais qu'on en est encore au stade d'un rapport d'experts. Donc, il n'y a aucune consolidation politique là derrière. Cela veut dire que, sur cette base-là, le Conseil fédéral devra se faire une opinion et proposer un projet, avec les modifications légales concordantes, soumis à une consultation institutionnelle, c'est-à-dire des cantons en particulier. Cela va certainement survenir au début de 2004. Donc, l'Etat n'a pas encore eu à se prononcer véritablement sur cette nouvelle politique régionale.

Naturellement qu'elle m'est partiellement connue puisque j'ai eu l'occasion d'en débattre autant dans la Conférence des chefs des départements de l'Economie que, récemment encore, au Bureau de la Conférence des Gouvernements du Nord-Ouest de la Suisse.

Je vous dirais qu'il faut être prudent. Il faut naturellement se garder des caricatures, comme aime bien le faire Kappeler, mais il y a dans ce projet des directions qui sont justes, qui sont bonnes, notamment les investissements qu'on veut concentrer sur des projets novateurs. Je pense que le canton du Jura peut aussi tirer son épingle du jeu. En revanche, il y a des doutes sur lesquels il faudra naturellement discuter et qu'il faudra lever. C'est la question de savoir si, pour des régions comme l'Arc jurassien, on pourra conserver des lois telles que la loi d'investissements en région de montagne (la LIM) – c'est peu vraisemblable – ou l'arrêté Bonny qui nous donne des avantages comparatifs ou qui corrige des inégalités comparativement à la promotion économique des autres cantons. Mais cela n'est pas encore décidé. C'est un peu sur toutes ces questions-là que va maintenant porter le débat.

Il est bien clair que nous aurons un œil très attentif à ce sujet-là. Moi-même, je vais encore participer, prochainement, avec le Bureau de la Conférence des directeurs de l'Economie, à un premier débat avec le conseiller fédéral Deiss et ses services pour examiner quelles sont les directions qui sont acceptables par les cantons et quelles sont celles qui ne le sont pas.

Ceci pour vous dire que le débat ne fait que commencer. Il faut être vigilant; il faut prendre ce qu'il y a de bon mais il faut aussi défendre les intérêts d'une région comme la nôtre, qui était en fait soutenue, notamment à travers des instruments comme la lex Bonny ou la loi sur les régions de montagnes.

M. Pierre-André Comte (PS). Je suis satisfait.

Répartition des tâches Etat-communes et bourgeoisies

M. Pierre Lovis (PLR): La loi sur les communes actuelle confère des attributions aux bourgeoisies, qui sont en général la sauvegarde du patrimoine, la protection des forêts et l'administration de tous les biens bourgeois.

Dans le message du Gouvernement au Parlement d'octobre 2003 relatif à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à la nouvelle péréquation financière cantonale et aux mesures destinées à faciliter les fusions de communes et les collaborations intercommunales, il ne semble pas que ce dernier va à l'encontre des intérêts bourgeoisiaux, ce qui est réjouissant.

A cet effet, le Gouvernement peut-il d'une part me rassurer à ce sujet et d'autre part, au vu des changements importants qui interviendront prochainement – je pense notamment à la

réduction des subventions fédérales en matière de protection des forêts, aux difficultés des bourgeoisies de s'en tirer financièrement (en raison par exemple de la baisse des rendements forestiers) – le Gouvernement, respectivement le département concerné, est-il en mesure de m'informer s'il entend soutenir activement et logiquement les bourgeoisies jurassiennes et ce, par exemple, via l'Association cantonale des bourgeoisies?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Nous pouvons confirmer que les propositions faites dans le cadre de la nouvelle péréquation cantonale en ce qui concerne la fusion de communes et les collaborations intercommunales n'apportent aucun changement au statut des bourgeoisies et à leurs prérogatives. Mon collègue Claude Hêche, porteur des dossiers qui concernent les communes, me l'a confirmé. L'autonomie des bourgeoisies n'est pas remise en question. Il est prévu que ces entités subsisteront en cas de fusion de communes. Cela est valable également pour les bourgeoisies en commune mixte.

En ce qui concerne la diminution des subventions fédérales à l'économie forestière, on ne peut hélas que confirmer qu'elles vont subir des réductions importantes, de l'ordre de 25% en 2006 selon le programme d'allègement budgétaire décidé récemment par les Chambres fédérales. Pour sortir de ce passage difficile, les propriétaires de forêts devront fournir de gros efforts pour améliorer l'efficacité de leur gestion. Les bourgeoisies seront bien avisées de s'y associer.

Pour répondre à la deuxième question, il faut relever que notre loi forestière ne permet pas au Canton de compenser la réduction des subventions fédérales. Par contre, le Canton pourrait éventuellement soutenir, conjointement avec la Confédération, un projet qui viserait à améliorer les structures de l'économie forestière et les conditions de gestion. Au cas où vous envisageriez, Monsieur le président de l'Association jurassienne des bourgeoisies, de lancer un tel projet, nous souhaiterions que vous contactiez directement l'Office des forêts pour vous associer à ce projet.

M. Pierre Lovis (PLR): Je suis satisfait.

Effets de la baisse de la fiscalité cantonale pour les communes

M. Gilles Pierre (PS): L'article 5 de la loi sur «Jura Pays ouvert» prévoit, dès le 1^{er} janvier 2004, une baisse de la fiscalité de 5% qui coûtera environ 9,5 millions de francs aux communes de notre Canton.

Les budgets de fonctionnement 2003 de l'ensemble des communes laissent apparaître un excédent de charges de l'ordre de 9,6 millions de francs. De plus, sur la base des treize dernières années, plus de 90% des communes présentent des résultats négatifs. Malheureusement, en appliquant cette baisse de la fiscalité, seul le faible pourcentage des communes aisées, présentant des comptes positifs, supporteront cette charge sans augmenter leur quotité d'impôt.

En outre, cette loi impliquera forcément une concurrence d'attractivité malsaine entre les communes, qui aboutira inévitablement à la perte des moins aisées.

La grande majorité des maires sont opposés à cette baisse de la fiscalité et tirent la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard. Ma question est la suivante: qu'est-ce que le Gouvernement prévoit pour venir en aide aux communes qui se trouvent déjà en difficulté et qui n'arriveront pas à surmonter cette baisse de la fiscalité et qu'entend-il faire des marques appuyées qui lui ont été adressées le 28 octobre à l'occasion de son entrevue avec les maires du Jura visant à

subordonner la baisse fiscale cantonale à la décision fédérale en cette matière?

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Le Gouvernement a effectivement intégré, dans les plans financiers 2004-2007 et dans son projet de budget 2004, les incidences financières résultant des baisses d'impôts qu'il propose par le biais de deux projets de modifications de la loi d'impôt qui vous ont été adressés dernièrement.

Le Gouvernement prévoyait en effet une entrée en vigueur de ces deux modifications législatives au 1^{er} janvier 2004, tenant compte des impératifs liés au traitement de l'initiative populaire déposée par le Parti chrétien-social indépendant. Je vous rappelle – je crois vous l'avoir déjà dit – que cette initiative a été déclarée recevable par le Parlement au mois de février 2002 de telle sorte que le délai de deux ans pour la traiter va venir à échéance au mois de février 2004. C'est en tenant compte notamment de cet impératif que le Gouvernement avait prévu une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

D'autre part, il faut bien constater que le Gouvernement admettait aussi que la loi sur «Jura Pays ouvert» allait pouvoir commencer à déployer ses effets à partir du début de l'année prochaine. C'est donc sur ces bases-là que nous avons intégré, dans nos budgets et plans financiers, les incidences financières de ces réductions d'impôts.

Il est vrai que, lors de la rencontre que nous avons eue avec l'ensemble des maires du Jura, des questions ont été posées à propos de l'entrée en vigueur des modifications de notre loi d'impôt, à propos également de la possibilité, pour les communes, de faire face à ces baisses de recettes fiscales.

Le Gouvernement, respectivement la commission parlementaire chargée de préavisier les projets de modifications de loi d'impôt, a déjà abordé la question de l'entrée en vigueur des modifications proposées. Je ne doute pas qu'elle va prendre position à ce sujet. Le Gouvernement, de son côté, va lui aussi réexaminer la donne en tenant compte d'un certain nombre d'éléments survenus depuis qu'il a transmis le dossier au Parlement.

S'agissant de la possibilité, pour les communes, de faire face aux réductions de recettes, je tiens à vous rappeler que, dans le cadre des plans financiers dont nous allons discuter tout à l'heure, un certain nombre de mesures d'économies ont été retenues par le Gouvernement jurassien, que ces mesures ont bien sûr des incidences sur le budget de l'Etat mais également sur celui des communes puisque celles-ci vont participer aux économies qu'il est prévu de réaliser. Ceci devrait leur permettre de faire face aux diminutions de recettes envisagées dans le cadre de la réduction de la baisse fiscale attendue par de nombreux politiciens jurassiens.

M. Gilles Pierre (PS): Je suis partiellement satisfait.

Ouverture des contournements A16 de Delémont et de Porrentruy

M. Jean-Louis Chételat (PDC): Depuis que nous avons une autoroute, les bruits courent encore plus vite! Il en est un, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, que je soumets à votre sagacité: est-il vrai que le Gouvernement a prévu de retarder l'ouverture du contournement de Delémont de l'A16 de 2004 à 2005 pour la faire coïncider avec l'ouverture du contournement A16 de Porrentruy?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Il y a des bruits qui courent mais ils sont en partie justifiés. Le Gouvernement jurassien a en effet prévu l'inauguration du contour-

nement de Porrentruy et du contournement de Delémont pour la Saint-Martin 2005. Nous avons à cet effet déjà envoyé une lettre d'invitation au conseiller fédéral Moritz Leuenberger en espérant naturellement qu'il sera réélu au mois de décembre. (C'est une autre question).

En ce qui concerne la problématique de l'ouverture de Delémont, il semble effectivement que l'avancement des travaux se réalise selon les plans établis et que l'ouverture de Delémont pourra être possible en début 2005. Nous allons naturellement ouvrir ce tronçon dès qu'il sera prêt à être utilisé mais nous mettrons sur pied une inauguration commune à la Saint-Martin 2005.

M. Jean-Louis Chételat (PDC): Je suis satisfait.

Concertation autour des futures vacances scolaires

M. François-Xavier Boillat (PDC): Dans le Journal officiel du 12 novembre 2003, nous apprenons que le Gouvernement a promulgué un arrêté fixant les dates des vacances scolaires allant d'août 2006 à juin 2012. Un arrêté similaire avait été publié voici deux ans pour les années 2002 à 2006 mais, à l'époque, l'arrêté gouvernemental précisait, à son article 6: «Pour la fixation des calendriers scolaires allant au-delà du présent arrêté, une concertation est établie avec les cantons de Berne et de Neuchâtel de manière à tendre à une harmonisation aussi étroite que possible des dates des périodes de vacances».

Or, à la lecture de l'arrêté et en le comparant au même arrêté neuchâtelois, on constate que la concertation n'a pas dû être menée bien loin! De nombreux parents jurassiens envoient leurs enfants poursuivre leurs études à Saint-Imier, Tramelan, Le Locle ou La Chaux-de-Fonds et le fait de voir par exemple qu'il n'y a aucune semaine blanche qui coïncide avec celle des Neuchâtelois, pire encore qu'il n'y aura qu'une semaine commune pour les vacances de Noël en 2009 et 2010, n'est pas de nature à faciliter des vacances familiales communes.

Cette harmonisation semble se limiter à une vaine intention, en tout cas entre les cantons du Jura et de Neuchâtel. N'étant pas en possession du plan de vacances scolaires de Berne, j'ose toutefois espérer qu'une meilleure solution aura été trouvée.

Aussi, je demande au Gouvernement si la concertation a bien eu lieu et, dans l'affirmative, pourquoi une meilleure harmonisation n'a pu être trouvée.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation: Concertation il y a eu mais concertation ne signifie pas harmonisation totale. Effectivement, il y a une amélioration mais il n'y a pas similitude totale entre les horaires de vacances tels que les mentionne le député.

Il faut peut-être indiquer qu'au niveau des compétences pour la fixation des vacances, il y a une similitude entre le canton du Jura et le canton de Neuchâtel où c'est le Gouvernement qui est compétent. Pour le canton de Berne, une proposition est faite aux cercles scolaires et ce sont les écoles qui, ensuite, sont compétentes, ce qui explique qu'il n'y a pas le même arrêté.

Il y a eu des concertations, effectivement, parce que, jusqu'à présent, les vacances de Pâques notamment ont été différenciées et, avec le nouvel arrêté, on a une similitude entre Neuchâtel et Berne pour les vacances de Pâques. Il y a également eu arbitrage à l'interne chez nous entre le Service de la formation professionnelle et le Service de l'enseignement, à savoir si l'on veut Pâques systématiquement au milieu des vacances ou bien si l'on prend en considération le temps

scolaire et, parfois, Pâques se retrouve au début ou à la fin des vacances (situation privilégiée par le canton de Neuchâtel). A ce niveau-là, il y a maintenant similitude totale pour les vacances de Pâques.

Quant aux semaines blanches, cela procède d'une autre logique: tous les cantons s'organisent différemment pour éviter une surcharge sur les pistes de ski – c'est peut-être un petit peu trivial mais c'est comme cela – par rapport au Valais ou au canton de Berne. Peut-être que les parents – je dirais alors francs-montagnards – sont préterités par rapport au fait que des étudiants puissent être sur le canton de Neuchâtel et sur le canton du Jura. Mais, là, il y a une volonté très claire que tout le monde ne se retrouve pas en même temps dans les stations et que tout le monde serait excité à l'idée d'avoir des files d'attente incroyables.

Pour ce qui est des vacances de Noël, je n'ai pas les mêmes indications. J'ai, à l'inverse, un décalage uniquement pour Noël 2009-2010 et 2010-2011. Il faudra qu'on compare alors nos comparaisons.

Effectivement donc, volonté d'harmonisation il y a eu. Il y a eu des discussions et l'arrêté pris par le Gouvernement et qui porte sur les années 2006 à 2012 est déjà une nette amélioration par rapport à la situation vécue actuellement, notamment pour les parents d'élèves et d'étudiants francs-montagnards.

M. François-Xavier Boillat (PDC): Je suis partiellement satisfait.

Remise en état de la route cantonale Bure–Fahy

M. Philippe Gigon (PDC): En décembre 1997, les instances politiques jurassiennes interpellaient la Confédération au sujet de la sécurité qu'il s'agissait impérativement d'améliorer lors du passage de chars à travers la route cantonale Bure–Fahy.

Le projet définitif prévoyant un investissement de 3,4 millions est alors réalisé. En octobre 2003, soit six ans après, le nouveau tronçon de plus de 700 mètres était ouvert à la circulation à la suite d'une cérémonie où – ceci dit bien gentiment en passant – l'absence de l'autorité politique cantonale a étonné.

Il est à relever que tous les travaux ont été adjugés et confiés à des entreprises de la région et que le canton du Jura a réalisé une bonne opération financière dans ce dossier.

Or, il est reconnu que le reste du tracé entre Bure et Fahy est encore bien dangereux et il serait indispensable de poursuivre l'amélioration de cet axe routier. Lorsque l'on sait qu'avec l'arrivée de l'A16 Bure possédera un échangeur complet sur son territoire, ne faut-il pas profiter de l'occasion pour réaliser cette amélioration avec la participation des Routes nationales étant donné que cette demande serait notamment justifiée par une augmentation très sensible du trafic sur le tronçon routier reliant Fahy à Bure? D'où ma question: le Gouvernement est-il d'accord avec cette appréciation de la situation et, si oui, a-t-il envisagé l'aménagement d'autres secteurs tout aussi dangereux de la route précitée et, ce, en profitant de la prise en charge de 95% des coûts par la Confédération dont le Jura bénéficie lors de travaux dans le cadre de la réalisation de l'A16?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Monsieur le député Gigon, pour pouvoir participer à une inauguration, il faut y être invité! Je dois vous rassurer tout de suite: le Gouvernement s'y serait rendu mais nous n'avons pas été invités!

En ce qui concerne la problématique des routes cantonales et en particulier de la route que vous citez, je tiens ici à vous dire que, naturellement, de telles doléances émanent de l'ensemble des communes jurassiennes. Le Gouvernement a effectué un certain nombre de choix qui ont débouché sur la planification financière des investissements qui sera soumise aujourd'hui à vos débats.

En ce qui concerne la problématique de Bure, je voudrais vous rassurer: quelque 4 millions de francs sont mis à disposition par l'A16, par les crédits fédéraux, pour réaliser l'aménagement de la traversée de Bure compte tenu de l'arrivée de la Transjurane dans cette région. Donc, je ne peux pas vous affirmer que nous allons réaménager le tracé Bure–Fahy sur la totalité des crédits A16 mais un certain nombre d'aménagements pourront être faits en puisant dans ces fonds mis à disposition pour l'aménagement de la traversée de Bure. Pour le reste, j'aviserais avec mes services pour trouver les solutions les plus adéquates.

M. Philippe Gigon (PDC): Je suis partiellement satisfait.

Etat concerné par l'effondrement d'une dalle à Cornol

M. Francis Beuchat (PCSI): Dans la nuit du 21 au 22 janvier 2003, sur la parcelle du restaurant du Lion d'or à Cornol jouxtant la route cantonale, une dalle, au-dessus de la Cornoline, constituée de poutrelles métalliques et de béton, avec 1,20 mètres de terre sur celle-ci, s'écroulait dans la rivière sur une longueur d'environ 15 mètres.

Les travaux de déblayage étaient effectués le matin, soit le 22 janvier, et, parallèlement, une partie de la dalle restante, d'une longueur de 10 mètres, était délestée du poids du terrain qu'elle supportait pour que celle-ci ne s'effondre pas à son tour. Mais son état est tel qu'il faudra la démolir avant qu'elle ne tombe toute seule et qu'elle n'engendre des dégâts plus conséquents étant donné que l'extrémité de celle-ci empiète sur la parcelle de l'Etat, soit en partie sur le bord de la route cantonale. Le mur de la rive droite extérieure de la parcelle, qui supportait cette dalle, sert également de mur de soutènement à la route cantonale.

A l'heure actuelle, donc depuis dix mois, cet endroit est resté tel quel, aucun travail n'ayant été entrepris pour la remise en état des lieux.

A ma connaissance, plusieurs séances ont déjà eu lieu avec M. Rondez du restaurant du Lion d'or, la commune de Cornol ainsi que différents services cantonaux (l'Office des eaux et les Ponts et chaussées en l'occurrence) mais, apparemment, rien de concret n'est ressorti de ces séances. Chaque partie (hormis M. Rondez) ne se sentait pas ou peu concernée par ce dossier, se retranchant derrière le fait qu'ils ne sont pas propriétaires d'une partie des lieux touchés par ce sinistre.

Personnellement, je suis et je reste convaincu que le Canton est concerné par ces travaux, pour une petite partie j'en conviens, mais il est quand même concerné...

La présidente: Votre question s'il vous plaît!

M. Francis Beuchat (PCSI): ... j'y viens... d'une part par la surface de la dalle dessus la rivière qui menace de tomber et qui est sur la parcelle de la route cantonale et d'autre part par le mur de rive qui fait office de soutènement à la route cantonale. Ma question est la suivante: le Gouvernement admet-il enfin être concerné par ce dossier? si c'est le cas, vaudrait-il entreprendre les démarches nécessaires pour trouver des solutions avec les parties concernées pour la remise en état des lieux dans les plus brefs délais?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Vous avez raison, Monsieur le député Beuchat, dans le courant de l'hiver 2002-2003, nous avons été informés par la commune de Cornol qu'un éboulement s'était produit sur un passage du ruisseau de la Cornoline, au centre du village.

Il faut dire que deux propriétaires privés sont actuellement concernés par ce dossier et, naturellement, ils ont interpellé les services de l'État pour voir de quelle manière celui-ci pouvait être engagé, en particulier financièrement, pour la remise en état de cette route. La problématique des services de l'État, c'est qu'il s'agit de déterminer clairement quelles sont les responsabilités à assumer du côté des Ponts et chaussées.

En juin, des relevés détaillés ont été effectués et on a découvert que l'État est propriétaire de quelque 2 m² qui sont impliqués dans cet affaissement. Donc, à partir de là, naturellement, les négociations sont actuellement en cours avec les propriétaires et je dois reconnaître que ce n'est pas une situation confortable pour les habitants du village de Cornol. Je vais intervenir auprès des Ponts et chaussées pour qu'on trouve rapidement une solution afin que cette rénovation puisse être effectuée.

M. Francis Beuchat (PCSI): Je suis satisfait.

Mise sur pied des examens pour bûcherons

M. Frédéric Juillerat (UDC): Depuis la nouvelle loi forestière, les bûcherons ne possédant pas de CFC sont obligés de suivre un cours, axé notamment sur la sécurité, pour exercer leur métier. Pour certains de ces bûcherons, cela fait plus de deux ans qu'ils ont terminé leurs cours et ils attendent toujours d'être convoqués aux examens! Le Gouvernement pense-t-il les appeler en 2015, date de l'ouverture de la Transjurane?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Vous avez raison, nous avons effectivement rencontré un certain nombre de problèmes pour mettre ces cours sur pied. Cela était dû à une problématique de financement, c'est-à-dire que les experts contestent le montant qui leur est alloué pour mettre sur pied ces cours et ces examens.

Nous sommes en train d'étudier une solution avec l'Office des forêts, qui mettrait à disposition les fonctionnaires cantonaux qui sont aptes à conduire ces cours et ces examens et je crois savoir qu'incessamment ces vingt ou trente personnes seront invitées à participer à ce cours.

M. Frédéric Juillerat (UDC): Je suis satisfait.

Suites données à l'audit de Jura-Tourisme

M. Bruno Willemin (PCSI): L'audit rendu concernant la gestion de Jura-Tourisme rend évidente la refonte complète de la prise en charge du tourisme, partie intégrante de l'économie, dans notre Canton.

Compte tenu de la réorganisation nécessaire et sachant que l'Assemblée interjurassienne se propose d'activer le réflexe interjurassien dans le domaine de l'organisation du tourisme, nous posons les questions suivantes:

– Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre rapidement pour éviter qu'une ou deux saisons touristiques ne soient sacrifiées en attendant le résultat des travaux du groupe de travail chargé de redynamiser Jura-Tourisme?

– Le Gouvernement est-il disposé à s'approcher des responsables du tourisme du Jura bernois (Pro Jura, OJTB), de

l'Assemblée interjurassienne ou du Gouvernement bernois pour convenir d'un projet de gestion en commun des ressources touristiques de l'ensemble du Jura?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Économie: L'audit sur Jura-Tourisme, comme vous venez de le rappeler Monsieur le député, a mis en exergue une série de défauts structurels et de dysfonctionnements de notre Office cantonal du tourisme. Pas seulement mais, pour faire court, c'est une des principales conclusions. On aura l'occasion de rediscuter de cet audit avec la commission parlementaire de l'économie.

S'agissant des constats qui sont faits, il faut noter en particulier la peine des milieux touristiques à s'organiser spontanément dès lors que la loi sur le tourisme confie aux prestataires, aux milieux touristiques, le soin d'organiser et de promouvoir le tourisme dans le Jura.

L'Office cantonal du tourisme ayant connu des défaillances assez importantes, il est maintenant tout à fait judicieux de remettre cet office sur les rails. C'est la question que vous posez, pour ne pas perdre des saisons touristiques. Vous avez bien raison de souligner cela et je vous dirais la chose suivante. En fait, Jura-Tourisme ne fonctionne actuellement pas si mal, même beaucoup mieux qu'avant. Je ne vous dirai pas la cause principale parce que vous la devinez vous-même mais les rôles à l'intérieur de l'office ont été rediscutés et le comité s'est restructuré aussi, avec un suivi et un contrôle beaucoup plus serrés des activités. Pour l'heure, cet office fonctionne et il est en mesure de faire face aux prochaines saisons touristiques. Cela ne veut pas dire, naturellement, que ce provisoire puisse durer; il faut restructurer en profondeur. C'est à quoi on va s'attacher dans un groupe de travail ad hoc que je présiderai avec, aussi, vraisemblablement un ou des experts d'organisation du tourisme jurassien.

S'agissant de votre autre question de savoir si l'on peut prévoir un organisme interjurassien qui serait chargé du tourisme, c'est dans l'ordre du possible. J'ai écrit, il y a plusieurs semaines maintenant, à Mme Zölch-Balmer, ma collègue du Conseil d'État bernois qui répond aussi du tourisme pour la région du Jura bernois, et la réponse ne m'est pas encore parvenue parce qu'elle doit passer devant le Conseil régional mais il y avait une ouverture pour créer quelque chose en commun. Il faut quand même aussi ajouter tout de suite que nous ne pouvons pas faire quelque chose ensemble si les deux offices de tourisme, Jura bernois-Tourisme et Jura-Tourisme, ne fonctionnent pas correctement. Il faudra donc, je pense, d'abord s'attacher à remettre de l'ordre dans la maison avant de pouvoir conclure et opérer des rapprochements mais ce rapprochement avec le Jura bernois n'est en tout cas pas à exclure.

M. Bruno Willemin (PCSI): Je suis satisfait.

3. Création d'une commission spéciale chargée d'examiner le dossier «Répartition des tâches entre l'État et les communes, nouvelle péréquation financière cantonale et mesures destinées à faciliter les fusions de communes et les collaborations intercommunales»

La présidente: Le Bureau du Parlement vous propose de créer une commission spéciale chargée d'examiner ce dossier, conformément aux articles 19 et 20 de la loi d'organisation du Parlement et à l'article 45 du règlement du Parlement.

J'ouvre la discussion à ce sujet. Personne ne demande la parole. J'admets donc que le Parlement est d'accord de créer une commission spéciale. Je vous demande de l'exprimer par un vote.

Au vote, la majorité du Parlement décide la création de cette commission.

La présidente: Vous avez accepté de créer cette commission spéciale. Le Bureau nommera les membres de cette commission sur proposition des groupes lors de sa prochaine séance, jeudi prochain. Je remercie les groupes d'informer le Secrétariat.

4. Question écrite no 1792

Est-il possible de connaître le contenu des règlements «secrets» du Gouvernement?

Alain Schweingruber (PLR)

Au printemps 2003, lors de l'examen des comptes de l'Etat 2002, la commission de gestion et des finances a interpellé le Gouvernement au sujet d'une rubrique relative à certaines indemnités versées aux membres de ce dernier. Comme cette rubrique était peu claire, il a été expliqué à la commission qu'elle concernait le remboursement des frais de déplacements quotidiens des ministres, de leur lieu de domicile jusqu'à Delémont.

Etant donné qu'aucun fonctionnaire ni aucun magistrat de l'ordre judiciaire du Canton ne bénéficie d'une telle faveur, la CGF a requis l'Exécutif de s'expliquer quant à la justification de celle-ci. Il a alors été précisé que les indemnités en question se fondaient sur un règlement cantonal. Comme personne ne connaissait l'existence d'un tel règlement, le Gouvernement a été invité à le produire. Quelques jours plus tard, l'Exécutif a remis à la CGF et aux membres du Bureau la photocopie d'une page (!) d'un texte «légal» prévoyant effectivement le versement de telles indemnités. Ce document ne contenait aucun titre ni ne mentionnait l'auteur et la date de sa création.

Le soussigné a alors interpellé le Secrétariat du Parlement afin qu'il lui procure un exemplaire ou une copie du règlement en question. Vu que ce dernier ne figure dans aucun recueil officiel des textes légaux jurassiens, le Secrétariat a invité l'Exécutif à le lui remettre. Or, il lui a été répondu que ce règlement ne pouvait pas être rendu accessible!

Il semble dès lors être un fait que, dans les graves difficultés budgétaires que traverse notre Canton, les membres du collège gouvernemental perçoivent des remboursements de frais fondés sur un règlement secret dont personne n'a le droit de prendre connaissance! J'invite dès lors le Gouvernement à répondre aux questions suivantes:

1) Est-il exact que les membres du Gouvernement n'habitant pas dans la capitale touchent des indemnités de déplacement pour les trajets quotidiens qu'ils effectuent de leur lieu de domicile jusqu'à Delémont et retour?

2) Pourquoi le règlement «justifiant» ces indemnités est-il gardé secret? Le Gouvernement est-il maintenant prêt à le divulguer?

3) Quand et par qui ce règlement a-t-il été promulgué?

4) Dispose-t-il d'une base légale? Si oui, laquelle?

5) En cas d'absence de base légale, quelle sera, le cas échéant, l'attitude des membres du Gouvernement au sujet des indemnités ainsi versées?

Réponse du Gouvernement:

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (RSJU 172.111), dans son chapitre premier intitulé «Délibérations du Gouvernement», stipule à son article 11 que «Le Gouvernement peut préciser et compléter les dispositions du présent titre en se donnant un règlement». En application de cette disposition, un règlement du

Gouvernement de la République et Canton du Jura a été édicté en date du 16 juin 1981, révisé le 29 novembre 1995.

L'article 3, alinéa 2, lettre c, de la loi sur les publications officielles dispose quant à lui ceci: «Ne sont pas insérés dans le Recueil systématique de droit jurassien les ordonnances et les arrêtés du Gouvernement qui sont des mesures d'ordre interne ou des décisions administratives relatives à des cas particuliers». C'est en vertu de cette disposition que le règlement du Gouvernement n'a pas été publié dans le Recueil systématique.

Ceci étant posé, le Gouvernement répond aux questions comme suit:

Réponse 1

L'article 25, alinéa 2, du règlement du Gouvernement prévoit en effet que les ministres reçoivent une indemnité annuelle pour les frais de déplacement de leur lieu de domicile au chef-lieu du Canton. Celle-ci est fixée à 100 francs par kilomètre aller-retour d'éloignement, soit par exemple pour Porrentruy 27 km x 2 = 5'400 francs.

Cette disposition a été arrêtée sur recommandation du Contrôle des finances afin de concrétiser une pratique adoptée dès l'entrée en souveraineté par le Gouvernement de l'époque.

Cette indemnité est octroyée compte tenu du fait que, élus au scrutin populaire, les ministres n'ont pas la même liberté que les fonctionnaires pour élire domicile dans la capitale ou ses environs proches et qu'ils se doivent de résider à leur domicile électif.

A cela s'ajoute que ce n'est pas la règle pour les membres du Gouvernement d'avoir recours au service des véhicules officiels pour se faire conduire à des séances se déroulant sur le territoire cantonal. Ils ne se font pas non plus reconduire à leur domicile après des réunions se déroulant en soirée. Ils effectuent l'ensemble de ces déplacements au moyen de véhicules privés. Il est à relever que dans d'autres cantons les conseillers d'Etat disposent d'un véhicule avec chauffeur pour ce genre de déplacements, voire d'un abonnement général CFF.

Signalons encore que les ministres résidant dans la périphérie de Delémont ne touchent aucune indemnité à ce titre.

Précisons, afin d'être complet, que les membres du Gouvernement ont droit, également depuis l'entrée en souveraineté, à une indemnité forfaitaire qui se monte actuellement à 9'500 francs par an au titre de remboursement des dépenses diverses encourues (frais de représentation, habillement, documentation, ainsi que de déplacement dans le Canton).

Réponse 2

Le règlement en question n'est nullement gardé secret. Il n'a pas été publié en application de dispositions légales. A la demande de la CGF, un extrait in parte qui a été transmis à cette dernière pour lui donner les renseignements demandés. Pour le bon ordre des choses, le règlement complet lui est transmis.

Réponse 3

Le 16 juin 1981, avec révision le 29 novembre 1995, par le Gouvernement.

Réponse 4

Oui, l'article 11 du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale.

Réponse 5

La question est sans objet.

M. Alain Schweingruber (PLR): Je ne suis pas satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Alain Schweingruber (PLR): Je ne suis pas satisfait des réponses qui ont été apportées à mes questions et, de surcroît, je ne suis pas d'accord avec ces réponses.

Le Gouvernement admet qu'il s'est octroyé des indemnités pour ses frais de déplacements à l'intérieur du Canton, respectivement depuis le lieu de domicile des ministres jusqu'à leur lieu de travail. Il admet de surcroît qu'il touche également des indemnités pour frais de représentation, pour d'autres déplacements à l'intérieur du Canton, pour ses frais d'habillement, etc.

La question de la base légale de cet octroi de ces versements, je l'examinerai dans quelques secondes. Je tiens simplement, à ce stade, à préciser, qu'il y ait ou non une base légale, que ces versements créent tout de même un malaise.

Je tiens à rappeler que nous allons tout à l'heure, d'ici quelques minutes, traiter des plans financiers. Le Gouvernement propose des mesures d'économies. Certaines de ces économies sont des économies de bouts de chandelle puisqu'elles portent sur quelque 5'000 ou 7'000 francs par année, soit des montants inférieurs aux indemnités que les ministres touchent pour leurs frais de déplacements à l'intérieur du Canton. Tout cela crée un malaise, quelle que soit la base légale, qu'il y ait ou qu'il n'y a pas au sujet de ces versements.

Le deuxième élément que j'avais soulevé dans ma question écrite avait trait au caractère secret de ces indemnités et du règlement qui est censé les fonder. Le Gouvernement répond que ce règlement n'avait pas à être mis dans le Recueil systématique des lois cantonales. Je veux bien et ce n'est pas là le problème. Je n'ai jamais reproché au Gouvernement de ne pas avoir inséré ce règlement dans le Recueil systématique. Je crois qu'il a répondu là à côté de la question.

La problématique est que tout le monde ignorait l'existence de ces versements et de ce règlement. Pendant vingt-deux ans, la commission de gestion et des finances a ignoré cet élément parce qu'évidemment on ne lui en avait pas donné connaissance. Je crois que c'est un peu particulier que des indemnités soient versées, qu'un règlement existe et que personne n'en ait connaissance. Je suis moi-même intervenu à différentes reprises pour obtenir un exemplaire de ce règlement et je n'ai pas pu l'obtenir. Ce n'est qu'au bout du compte, après le dépôt de ma question écrite, que le Gouvernement a finalement doté la commission de gestion et des finances d'une photocopie de ce règlement. Nous avons maintenant demandé l'édition 1981 de ce règlement. Jusqu'à ce jour, nous ne l'avons pas encore obtenu.

Le troisième volet: y a-t-il une base légale ou non pour permettre le versement de ces indemnités? Le Gouvernement prétend que oui, je prétends et je pense que non. Le Gouvernement estime qu'il a la capacité de s'octroyer de telles indemnités en se fondant sur l'article 11 du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale. Je tiens à préciser que le chapitre premier de ce décret traite des délibérations du Gouvernement; il indique que le Gouvernement siège une fois par semaine, que les séances du Gouvernement ne sont pas publiques et qu'il faut un quorum de trois membres pour prendre des décisions; l'article 6 précise quelle est la procédure de vote; l'article 9 stipule que les délibérations du Gouvernement sont consignées dans un procès-verbal et enfin que les ordonnances et les décisions émanant du Gouvernement doivent être signées par le président et le chancelier. L'avant-dernier article de ce chapitre dit que le Gouvernement peut préciser et compléter les dispositions du présent titre en se donnant un règlement. Celui-ci ne peut évidemment que compléter le chapitre qui a trait aux délibérations du Gouvernement et évidemment qu'un tel règlement ne peut en aucun cas porter sur le versement d'indemnités. Je tiens à préciser encore que ce décret est fondé sur

l'article 16 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale, qui dit ceci: «Un décret du Parlement règle la procédure applicable aux délibérations du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la convocation et la participation aux séances, le quorum, la majorité pour prendre une décision et la signature des actes». Dans aucun texte législatif, on ne constate une délégation de compétences ou même, de loin, une attribution de droit qui permettrait au Gouvernement de se doter d'un règlement qui lui octroie des indemnités.

Je tiens à préciser aussi que l'article 35 de la loi sur le statut des magistrats et fonctionnaires, en son alinéa 2, dit clairement que c'est le Parlement qui fixe les traitements réservés aux membres du Gouvernement et ce traitement est précisément fixé par un arrêté qui s'appelle «Arrêté fixant le traitement des membres du Gouvernement». Il n'y a donc manifestement pas place pour un règlement interne – dont personne n'a eu connaissance – par lequel de telles indemnités sont versées.

Pour faire le bilan de cette affaire, nous ne sommes visiblement pas d'accord. Le Gouvernement prétend qu'il y a une base légale, je prétends que non. Que faire? Nous n'allons pas, à cette tribune, faire une querelle de juristes. Il n'y a dès lors pas d'autre solution que de demander une expertise juridique. A cet effet, je vous informe que le groupe PLR dépose ce matin une motion interne dans laquelle il demande la désignation d'une commission d'enquête pour faire toute la lumière sur cette affaire!

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: La question écrite d'Alain Schweingruber a révélé l'existence d'un règlement interne au Gouvernement et plus particulièrement l'existence d'articles réglant la question de plusieurs indemnités versées aux membres de l'Exécutif en plus de leur salaire.

La découverte de ce règlement, si ce n'est secret mais pour le moins caché, a suscité des réactions vives dans la population, comme dans la classe politique. Ces pratiques ont été qualifiées de choquantes, parfois même de scandaleuses!

La question d'Alain Schweingruber met l'accent sur les indemnités de déplacements mais d'autres sont tout aussi surprenantes. Comment, par exemple, le Gouvernement justifie-t-il que les indemnités touchées pour la participation à des conférences intercantionales de chefs de département restent acquises aux ministres? La participation des ministres à de telles conférences n'entre-t-elle pas dans l'exercice normal de leur mandat?

La proposition de Gérald Schaller, en réponse à la question orale de Fritz Winkler, de parler de ce règlement interne lors d'une séance de la CGF nous semble être un minimum.

Concernant le traitement fiscal de ces indemnités, sur lequel est intervenu Fritz Winkler tout à l'heure et sur lequel beaucoup s'interrogent, dans la classe politique et surtout dans la population, il nous paraît important que l'on puisse éliminer toute ambiguïté sur cet aspect si l'on ne veut pas que la méfiance s'installe entre les autorités et les administrés.

Nous avions à cet effet préparé – et nous avions l'intention de la déposer – une motion interne demandant la création d'une commission d'enquête chargée de vérifier cet aspect mais Alain Schweingruber m'a averti ce matin et a annoncé qu'il allait déposer une motion interne visant plus ou moins le même but. Comme il est à l'origine de la révélation de l'affaire, il est normal qu'il ait la priorité pour poursuivre ce dossier et nous nous rallions à son intervention en renonçant à déposer la nôtre.

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS): Le groupe socialiste s'est intéressé à la réponse du Gouvernement plus qu'à la question de notre collègue Schweingruber dont les motivations sont pour le moins obscures sinon ambiguës!

Pour notre groupe, les autorités doivent aussi être capables de parler de ces questions d'argent dans la transparence – ces textes devraient être publiés – et fonder leurs décisions sur des motifs objectifs et rationnels. Les principes de l'activité administrative, dont celui de l'égalité, devraient être appliqués avec une scrupuleuse honnêteté. L'octroi aux ministres d'une indemnité annuelle pour aller au travail ne respecte pas les règles élémentaires appliquées à tous les travailleurs de ce pays. Selon le Code des obligations (article 327a), les frais de transports sur le lieu de travail ne sont pas remboursés sauf s'il y a travail à l'extérieur. C'est la règle appliquée avec beaucoup de rigueur aux fonctionnaires et le principe d'égalité veut qu'elle soit appliquée aussi aux ministres.

L'argument du Gouvernement selon lequel les ministres n'ont pas la même liberté que les fonctionnaires pour élire domicile est un argument spécieux et sans valeur, et cela d'autant plus que le cercle électoral du Gouvernement est le Canton.

Le groupe socialiste demande donc au Gouvernement – qui a hérité de ce texte, il faut bien le relever – de renoncer à cette indemnité pour les frais de transports sur le lieu de travail. Elle a été ressentie comme une injustice, voire comme une insulte, par beaucoup de travailleurs de ce pays qui n'ont pas des salaires de ministre!

Quant à l'autre indemnité, elle est dans les normes acceptables pour leur fonction.

M. Jean-Michel Conti (PLR): Je pense que, suite à la réponse de Monsieur le ministre Schaller à la question orale du député Winkler, suite à la réponse donnée par le Gouvernement à la question écrite de mon collègue Schweingruber, suite au débat qui vient de s'instaurer à ce sujet, je me dois, en tant que président de la commission de gestion et des finances, d'intervenir pour vous faire part des considérations suivantes. Elles engagent le président qui n'a pas eu le temps d'en parler à sa commission mais j'assume ici mes responsabilités et je vous fais part de mon appréciation.

Monsieur le Ministre, c'est vrai, il faut être clair, les montants dont il est fait état figurent au budget et figurent aux comptes. Dont acte.

Il faut aussi savoir dire et reconnaître – et j'en suis gré à mes collègues actuels de la commission – que c'est l'actuelle commission de gestion et des finances qui, manifestement, s'est montrée plus curieuse que les précédentes et qui a soulevé cette problématique. Cela d'ailleurs ressort du libellé de la question écrite. Cette question a effectivement été soulevée en CGF et on a obtenu des réponses. C'est là qu'effectivement, une fois qu'on nous a donné connaissance de la ventilation des montants parce que le montant était inscrit de manière globale, on a eu connaissance qu'il y avait des frais de déplacements du lieu de domicile au lieu de travail, ce qui provoque maintenant le débat actuel.

Il était tout à fait normal que la CGF, par ses commissaires qui sont toutes et tous membres de groupes parlementaires, informe les groupes parce qu'il est clair que cette question tombe à l'évidence dans le domaine public et que le principe de la transparence voulait qu'il y ait cette information au niveau des groupes. Une commission ne travaille pas dans le secret, elle se doit également d'informer, ce qui a été fait et il y a eu le relais commission–groupes.

Le groupe libéral-radical a alors considéré qu'il était juste, correct, opportun et adéquat d'interpeller le Gouvernement et il l'a fait par le biais de la question écrite d'Alain Schweingruber, à laquelle il y a eu réponse.

Alors, maintenant, que faire pour ce qui est de la suite? Il est clair que le dossier, à mon avis, n'est pas classé; je crois qu'il faut tout à fait admettre cette question-là. Alors, comment traiter la suite du dossier si l'on peut appeler cela ainsi? Le ministre Schaller, dans sa réponse tout à l'heure, a suggéré que la CGF reste préoccupée par cette problématique. A mon avis, cela paraît aller de soi. On annonce aujourd'hui le dépôt d'une motion qui va demander la création d'une commission d'enquête. Personnellement, je vois les choses comme cela:

Tout d'abord au niveau du règlement du Parlement – qui est fait pour être respecté et appliqué, à commencer par les députés – l'article 38, qui définit les compétences de la CGF, dit que «La commission a le droit de procéder à toutes les investigations qu'elle juge utiles dans les départements que dans les services ou établissements administrés par l'Etat. A cet effet, elle peut requérir les services du Contrôle des finances. Lorsque ses investigations portent sur une affaire importante, la commission entend le ministre intéressé». Je ne veux pas commencer de faire du droit et du juridisme étroit sur cette question mais ce droit d'office de la commission concerne des investigations par rapport aux départements, aux services et aux établissements. On ne parle pas du Gouvernement en tant que tel et cette question concerne le Gouvernement et non pas simplement un département.

Par contre – et là j'entends aussi responsabiliser le Bureau du Parlement et respecter la procédure – Madame la Présidente, Messieurs les membres du Bureau du Parlement, me fondant sur l'article 35, alinéa 2, du règlement, qui stipule: «Avec l'accord du Bureau et dans le cadre de leurs séances ordinaires, les commissions permanentes peuvent traiter d'objets relevant de leur sphère d'activité», j'invite le Bureau du Parlement, qui va se réunir incessamment, à mettre cela à l'ordre du jour et ensuite à donner mandat à la CGF de poursuivre ses investigations sur cette question.

La motion interne qui sera déposée concernant la commission d'enquête, on verra quel sort lui donner quand elle sera débattue au Parlement. D'ici là, la CGF aura peut-être fait elle-même des conclusions, aura avancé dans ce dossier. Donc, on peut très bien voir cela sous forme de parallélisme. Je relève en passant que la motion interne ne sera pas traitée à l'ordre du jour du Parlement avant quatre mois (puisque c'est de nouveau le règlement qu'il faut respecter et appliquer, les motions sont traitées quatre mois après leur dépôt). Alors que la CGF, si le Bureau le veut bien et, en tant que président, je le demande, peut très bien aborder cette question dès que le Bureau lui en aura donné formellement le mandat.

La présidente: Je vous remercie, Monsieur le Député et président de la CGF. J'ai pris note de cette proposition.

M. Philippe Gigon (PDC): Le groupe démocrate-chrétien tient à s'exprimer comme suit sur ce dossier.

Beaucoup a déjà été dit et je ne reviendrai donc pas sur certains éléments qui ont déjà été traités par les nombreux intervenants précédents.

La question d'ordre juridique, bien qu'intéressante, de savoir si le règlement interne du Gouvernement incriminé devait être publié, n'est pas, à notre sens, la plus importante. Je laisse le soin aux juristes éminents de prendre position, ce qui a déjà été fait partiellement tout à l'heure.

Mais, dans la réponse du Gouvernement, c'est bien la justification du montant de 9'500 francs qui est attribué à chaque ministre au titre de dépenses diverses, qui nous paraît indécente en période de crise économique et de restriction budgétaire. Ce montant de 9'500 francs est attribué, selon la réponse du Gouvernement, pour rembourser des frais de représentation, de documentation, des frais de déplacements dans le Canton ainsi que des frais d'habillement.

Le citoyen contribuable est en droit d'estimer que le salaire actuel des ministres, qui n'est absolument pas contesté ni remis en question, englobe déjà l'achat de costumes et les frais de déplacements à l'intérieur du Canton. S'agissant de frais de documentation, je pense que la bibliothèque cantonale, la bibliothèque du Tribunal cantonal et celles des services administratifs dépendant de chaque département peuvent répondre aisément, à moindres frais, au souci légitime de nos ministres de se documenter.

Au vu de ce qui précède, dans une période de restriction budgétaire des plus délicates, il me semblerait judicieux que le Gouvernement jurassien abroge ce fameux règlement et renonce aux indemnités prévues par ce dernier. En effet, s'accorder de tels avantages ou privilèges ne peut conduire la population jurassienne qu'à se distancer de la classe politique. Les nombreux articles parus dans la presse locale tentent de le démontrer à juste titre, je ne vous apprendrai rien.

Ainsi, afin que le montant de 9'500 francs que vous accordez, notamment à titre de remboursement de frais d'habillement, de costumes, ne vous occasionne pas une «prise de veste» lors des prochaines échéances électorales, je vous demande de bien vouloir renoncer à ces indemnités, ceci dit bien entendu sous forme de boutade, vous l'aurez sans doute compris!

La présidente: Les habits de la République nous offrent un long débat!

M. Gérald Schaller, président du Gouvernement: Je ne vais pas, comme l'a d'ailleurs recommandé Monsieur le député Schweingruber, me livrer à cette tribune à une querelle de juristes; je ne crois pas qu'elle soit utile ni nécessaire. Je reviendrai cependant sur l'un ou l'autre élément qui ont été soulignés.

D'abord sur la problématique du secret. Je me suis déjà exprimé tout à l'heure en réponse à la question du député Winkler sur cette question. Je maintiens qu'il n'y a jamais eu, de la part du Gouvernement, une quelconque volonté de maintenir secrets tant le règlement du Gouvernement que les indemnités qui sont versées au titre des frais de déplacements. Ce règlement, lorsque la commission en a demandé un exemplaire, lui est parvenu. Je ne sais pas à qui Monsieur le député Schweingruber s'est adressé pour essayer d'obtenir le règlement. En tout cas, le Gouvernement n'a jamais été nanti d'une telle demande tant en ce qui concerne le règlement de 1981 que celui de 1995.

En ce qui concerne la question de la base légale, le Gouvernement, en 1995, lorsqu'il a adapté ce règlement, n'a procédé qu'à une modification mineure et il ne s'est pas livré à une exégèse totale du règlement dont il n'a pas réexaminé les bases légales. Dans ce cadre-là, le Gouvernement a simplement donné suite à une recommandation du Contrôle des finances en décidant de réduire les indemnités qui étaient versées, en les forfaitisant à l'avenir.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour la suite de la procédure, il me paraît utile qu'un débat intervienne dans le cadre institutionnel, en particulier avec la commission de gestion et des finances, à laquelle le Gouvernement est disposé à fournir toutes les indications dont elle estimera avoir besoin. En fonction des éléments qui seront réunis et discutés dans ce cadre-là, le Parlement pourra décider de la nécessité, si elle existe encore, de créer une commission d'enquête.

La présidente: Voilà, il n'y a plus de possibilité d'intervention. La discussion est close et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe: Motion d'ordre! Je demande une suspension de séance de dix minutes à un quart d'heure.

La présidente: Vous demandez une suspension de séance. C'est la présidente qui peut prendre la décision. Je considère que c'est la pause et je vous l'accorde jusqu'à 10.20 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

5. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2004-2007

Le Parlement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 84, lettre 3, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 18, 19 et 20 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête:

Article premier

Le Parlement approuve le plan financier et la planification des investissements pour la période 2004-2007.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente:	Le vice-chancelier d'Etat:
Madeleine Amgwerd	Jean-Claude Montavon

La présidente: C'est un point important de notre ordre du jour avec une procédure. J'aimerais juste la rappeler pour que les choses soient bien claires et se passent le mieux possible. Je précise donc ce qui suit. Le document intitulé «Plan financier et planification des investissements pour la période 2004-2007» comprend un message du Gouvernement, l'arrêté y relatif (les pages blanches), le plan financier (les pages saumon), la planification des investissements (les pages bleues), les mesures de correction (les pages jaune citron) et, en annexe, des pages roses.

Il y aura d'abord le débat d'entrée en matière. Ensuite, il y aura une discussion de détail sur la planification des investissements, donc les pages bleues. Vous vous êtes inscrits pour intervenir; il va de soi que les rapporteurs désignés sont inscrits d'office. Des propositions de modification peuvent être faites et il y aura vote. Ensuite, nous passerons aux mesures de correction, pour lesquelles vous vous êtes également inscrits. Ici, la discussion sera ouverte sur les différentes mesures, l'une après l'autre, du moins pour celles pour lesquelles vous souhaitez intervenir mais il n'y aura pas de vote. Nous terminerons par l'arrêté qui sera voté. Voilà la procédure telle qu'elle est habituellement proposée.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission de gestion et des finances: Dure, dure journée! A la fin de cette journée, peut-être que le Gouvernement méditera sur la réflexion suivante: la politique, ce n'est plus l'art du possible mais l'art de l'impossible. Alors commençons par le début! *(Rires.)*

Nous sommes au plan financier, débat d'entrée en matière et je rapporte au nom de la commission parlementaire CGF. Il n'y a pas, au niveau de l'entrée en matière, de rapport de

minorité; donc, je m'exprime au nom de la commission pleine et entière.

Le Parlement a discuté, lors de sa séance du 3 septembre 2003, du programme gouvernemental pour la législature 2003-2006. Ce programme est de la responsabilité politique du Gouvernement puisque le Parlement n'a pas eu la possibilité de l'avaliser par un vote, se contentant d'en discuter du contenu. Ce programme définit des buts et il se donne des objectifs politiques que le Gouvernement, dans l'actuelle législature, atteindra ou n'atteindra pas. Réponse à la fin de cette législature!

Si un programme politique pour la législature définit des objectifs, il n'en est pas de même d'un plan financier et de la planification des investissements, qui ne sont pas en eux-mêmes des buts à atteindre mais des moyens de gestion. Parmi les moyens de gestion, il y a le budget, il y a les comptes, il y a la statistique financière, il y a les tableaux de bord relatifs aux tâches et aux prestations et il y a également un plan financier et la planification des investissements.

L'arrêté qui nous est soumis aujourd'hui contient donc les deux éléments: le plan financier en tant que tel, avec l'orientation et non pas la décision des mesures de corrections, et la planification des investissements pour 2004-2007.

Commençons par discuter de la problématique liée au plan financier lui-même. Un plan financier doit servir de base à la planification continue des finances cantonales. Il repose sur l'évolution attendue du compte de fonctionnement et la planification des investissements. Notre Parlement doit de manière continue – je ne veux pas dire quotidienne mais continue – et périodique être informé de son état de réalisation. Nous savons que les faits évoluent plus vite que les opinions.

Pour ce qui est du plan financier de fonctionnement, cela évolue tellement rapidement que, par rapport au document qui est sur vos tables aujourd'hui et qui vous a été remis par le Gouvernement, et la situation d'aujourd'hui, on constate déjà qu'il y a eu des modifications. Ce qui confirme ce que j'ai dit quant à l'évolution du plan de financement par rapport au fonctionnement, qui est modifié de manière continue et périodique.

D'après le document qui est en notre possession (message du Gouvernement et plan qui l'accompagne), si vous ne prenez que l'année 2004, vous constatez que le plan financier mentionne un déficit de 20 millions; avec les corrections prévues par le Gouvernement: 15 millions. Le budget qui vous est soumis en projet et qui sera débattu dans un mois au Parlement annonce déjà 20 millions de déficit. Tout cela pour vous montrer qu'il ne faut peut-être pas accorder aux plans financiers une force juridique qu'en tout cas ils n'ont pas. Et puis, politiquement, je viens de vous le démontrer, en tout cas pour ce qui est du plan financier de fonctionnement, il change de manière très très régulière.

Un plan financier doit impérativement – cela veut dire respectant les dispositions légales en la matière – contenir certains éléments et, partant, indiquer, pour la période concernée, la récapitulation des dépenses et des recettes du compte de fonctionnement, la récapitulation des investissements envisagés, l'estimation des besoins de financement et les possibilités de financement, l'évolution attendue de la fortune et de l'endettement, l'orientation des mesures de corrections nécessitées par la situation financière, le programme d'amortissement du découvert ainsi que les paramètres qui ont servi de base aux prévisions formulées. C'est ce que le plan financier, du point de vue de la loi, doit contenir.

Tout à l'heure, j'ai dit que les plans financiers étaient un moyen de gestion, un moyen à utiliser pour atteindre des objectifs. Dans son programme de législature, le Gouvernement a précisé qu'il entendait mener une politique financière visant à maintenir des finances cantonales saines afin de concrétiser ses objectifs prioritaires sans altérer l'aptitude du Jura à maintenir, renouveler et développer les infrastruc-

tures. Voilà pour le discours; il est fort joli. Voilà pour l'objectif; il est louable et doit évidemment être encouragé. Toute la question est: comment atteindre l'objectif?

Notre Etat a été confronté à des difficultés financières conséquentes dès le début des années 1990. Si l'équilibre financier a pu être atteint en 1999-2000, le compte d'Etat a enregistré un nouveau déficit de 14 millions en 2001 et les comptes 2002 – les derniers qu'on a adoptés, vous vous en souvenez, on l'a assez dit – ont pu être équilibrés uniquement grâce à la moitié d'une recette revêtant un caractère unique et extraordinaire: la vente des actions FMB. Dans une telle situation, le degré d'autofinancement des investissements est resté inférieur aux attentes. Cela signifie qu'il a fallu recourir, de façon conséquente, à l'emprunt. La dette brute s'est ainsi accrue sensiblement au cours des années 1990 pour atteindre environ un demi milliard dès 1998. Même si elle s'est depuis lors plus ou moins stabilisée, il n'en demeure pas moins et vrai qu'elle est trop élevée puisqu'elle dépasse 20% du revenu cantonal. Notre Etat, Mesdames et Messieurs, a atteint les limites de son endettement. Si la dette devait à nouveau augmenter, je ne vois pas vraiment très bien comment l'on pourrait atteindre les objectifs politiques, par exemple ceux voulus par «Jura Pays ouvert», car une augmentation de la dette pourrait décourager les investisseurs potentiels.

Lorsque l'on sait que:

- le plan financier a été établi – c'est vrai, il faut dire les choses – sur la base de différentes hypothèses et qu'il a déjà pris en compte différents éléments comme ceux que le projet «Jura Pays ouvert» est réalisé; il n'est pas réalisé mais vous avez vu que, dans les plans financiers, il y a un postulat de départ qui a admis qu'il est réalisé, y compris l'abaissement de la charge fiscale;

- que l'effectif du personnel est plafonné (c'est pris en compte);

- que les taux d'intérêts pour les renouvellements ou les nouveaux emprunts sont inférieurs à 4%;

- que la provision de 15 millions de francs, constituée en 2002 pour charges futures, est utilisée complètement et de façon linéaire (3,75 millions par an) pour la période 2004-2007;

- que les résultats du plan qui vous est soumis rendent illusoire l'élaboration et la concrétisation d'un programme d'amortissement du découvert de 2.4 à 2.7;

- que tous ces éléments que je viens de citer ont été pris en compte, sans pour autant qu'ils soient tous effectivement réalisés;

force est de constater et de dire que le plan financier 2004-2007, qui fait état d'un excédent de charges de plus de 20 millions en 2004 (15 millions corrigés mais budgétisé quand même pour 20 millions), 24 millions en 2005, 25 millions en 2006 et plus de 22 millions en 2007, est – je pèse les termes et reste poli – inacceptable.

En prenant en considération les investissements nets proposés pour les quatre prochaines années, l'Etat devrait augmenter sa dette brute chaque année pour dépasser les 620 millions à fin 2007. Les charges d'intérêts devant suivre la même tendance, la marge de manœuvre budgétaire en serait réduite, la quote-part de l'endettement se dégraderait également. Le découvert au bilan serait bien plus que doublé. Le degré d'autofinancement serait finalement bien en dessous du minimum requis par la loi sur les finances. Donc, il n'y a pas qu'un problème politique, il y a un problème de respect des dispositions légales.

Les dispositions légales impératives devant évidemment être respectées, la responsabilité politique devant être assumée, vu la situation financière qui n'est pas bonne – c'est le moins qu'on puisse dire, il faut bien le reconnaître et l'admettre – le plan financier inacceptable doit évidemment

contenir des mesures de corrections. Lesquelles? Je vous renvoie à l'article 19, lettre f, de la loi sur les finances – je pense que son texte est important pour la suite des opérations – qui précise bien que le plan financier indique, pour la période de planification, l'orientation des mesures de corrections que nécessite la situation financière. Je crois que personne ne conteste le fait que des mesures doivent être prises.

Où il peut y avoir débat contradictoire et c'est tout à fait normal, où il peut y avoir divergence de points de vue, c'est tout à fait normal aussi, c'est peut-être sur l'opportunité de telle ou telle mesure, sur les mesures de corrections à prendre ou à ne pas prendre. Alors, à ce sujet-là, je pense qu'il est important – et c'est mon devoir de président quand même de rappeler certains faits parce qu'on a entendu beaucoup de choses au sujet de ce qu'on peut et de ce qu'on ne peut pas – quand même de rappeler à la tribune – ce sera aussi comme cela au Journal des débats – qu'aucune des mesures proposées ce jour 19 novembre 2003 n'est décidée; même si le plan est accepté, aucune mesure n'est décidée; je tiens quand même à le relever. Ces mesures proposées et non décidées et qui ne seront pas décidées même si le plan est accepté (je vous dirai pourquoi) ne concernent que le plan de fonctionnement. Et de un! De deux, les droits du Parlement, Mesdames et Messieurs, vos droits de députés – et donc mes droits à l'évidence – sont réservés puisque, chaque année, on doit adopter le budget. On ne vous demandera pas de voter aujourd'hui le budget 2005, 2006 ou 2007. Chaque année, il y a un budget à voter et des décisions du Parlement peuvent être prises concernant le budget.

Vous avez constaté que, parmi ces mesures de corrections, certaines sont de la compétence du Gouvernement et d'autres de celle du Parlement. Donc, les procédures sont réservées. Même pour ce qui est des mesures proposées – je pense que le ministre le dira mais c'est son problème – qui concernent le Gouvernement, celui-ci ne les a pas encore décidées. Pour preuve, j'en veux qu'on débat du plan aujourd'hui et qu'on a nous dit que des négociations continuaient, donc au-delà de la séance du Parlement de ce jour. Le Gouvernement a donc la capacité juridique, politique – c'est son problème – de prendre les mesures qu'il juge opportunes et qui sont de sa compétence. On ne peut pas provoquer un conflit de compétences parce que, là, ce sont des règles constitutionnelles qui ne sont pas respectées: le Parlement ne pourrait pas demander au Gouvernement de prendre telle mesure, qui est de la compétence de ce dernier, ou de ne pas la prendre. Si vous déposez une motion qui demande au Gouvernement de prendre telle mesure qui est de sa compétence, cette motion sera irrecevable au point de vue constitutionnel. Chaque autorité a ses propres compétences. Donc, le Gouvernement est libre – je dirais même plans financiers ou pas plans financiers, vous voyez que je vais très loin avec ces plans – de prendre les mesures qu'il estime devoir prendre, sous sa propre responsabilité politique. C'est là aussi la question de la séparation des pouvoirs.

Pour ce qui est du Parlement, nous sommes concernés directement. Vous avez constaté que les mesures de correction proposées – et c'est pour cela que je disais que, même en votant le plan, on ne votait pas les mesures et je vais vous le démontrer – pour ce qui touche le Parlement sont toutes des mesures qui demandent qu'on modifie soit la loi sur les écoles privées, soit la loi sur les hôpitaux. Prenons un exemple concret sur un point sensible (subventions aux écoles privées): il n'y a aucune décision qui est prise aujourd'hui. Si le Gouvernement, qui est à l'initiative de la procédure, a l'intention de proposer de telles mesures, il devra respecter la procédure parlementaire, c'est-à-dire soumettre au Parlement une proposition de modification de la loi sur les écoles privées, laquelle sera soumise à une commission par-

lementaire (CGF ou éducation comme on est dans le domaine des écoles), laquelle commission débatera de cette proposition de modification et pourra faire des propositions, ce qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui. Pas de décision, pas de proposition. Quand on débatera des modifications législatives, on aura la procédure ordinaire, avec la possibilité, pour la commission, de faire des propositions d'amendement puisqu'il faut modifier la loi. Et je vais plus loin: comme c'est une loi, les personnes concernées ou les différentes institutions auront le droit de référendum. Si la loi votée par le Parlement dans le sens des propositions voulues par le Gouvernement est acceptée au Parlement, il y a encore la possibilité d'un droit référendaire. Nos droits sont donc, Mesdames et Messieurs, et je vous en donne acte, tout à fait pleinement préservés et sauvegardés.

Pour ce qui est de la question des investissements, là aussi il y a eu des grandes discussions. Vous avez reçu un document qui fait état de plusieurs propositions de modifications. C'est possible au niveau de la procédure. Si effectivement le Parlement ne peut pas faire des amendements concernant les mesures de corrections, il peut par contre faire des modifications au niveau des plans d'investissements. C'est pour cela qu'il faudra effectivement, si le Parlement entre en matière, voter sur ces propositions d'amendements des plans d'investissements. Mais toujours est-il qu'il faut être conscient de ce qu'on vote et, cela, vous le savez. Donc, même ce qui est dans les plans d'investissements et même ce qui est voté sur ces plans, n'allez pas encore croire que vous êtes au bout des opérations parce que les montants qui sont là, même adoptés, n'ont juridiquement et politiquement qu'une valeur indicative – ce sont des plans et pas autre chose – et ne donnent aucun droit à l'obtention des crédits ou d'allocations budgétaires, sous réserve des crédits engagés. Mais la procédure est correcte, elle est respectée. Ce n'est donc finalement pas parce qu'un montant serait inscrit aux plans d'investissements qu'il sera un jour alloué ou qu'il fera l'objet d'une décision. Le Parlement peut très bien, le jour où il est consulté sur un arrêté, ne pas l'accepter parce qu'entretemps les choses auront changé. Donc, il faut être bien conscient de cela et ne pas accorder à ces plans une importance que, finalement, ils n'ont peut-être pas. La correction des débats commande de le dire pour qu'ils soient tout à fait correctement cernés.

Vous constaterez – le rapporteur du groupe radical vous le dira mieux que moi pour ce qui est de l'expression de mon groupe sur ce dossier – qu'il n'y a aucun rapporteur du groupe PLR parce qu'il n'interviendra pas dans ce débat concernant les plans d'investissements. Les raisons vous en seront expliquées par le rapporteur du groupe radical.

On pourra reprendre ces problèmes dans le détail puisque je plaide l'entrée en matière; j'espère qu'elle sera acceptée par le Parlement. Partant de là, nous pourrions revenir, lorsqu'on parlera des plans d'investissements et des mesures de corrections, à l'entrée en matière et aux conclusions que j'entends apporter pour vous inciter à accepter l'entrée en matière, comme la CGF vous propose de le faire.

Une politique financière saine, en particulier au niveau des dépenses, est au service de la prospérité générale. Elle n'est pas un but en soi. A ce titre, elle doit garantir des conditions-cadres optimales pour la compétitivité, la croissance économique et, par conséquent, l'emploi. Je pense que, sur ce point, le groupe socialiste me suivra. Si notre Canton souhaite assurer à long terme ses tâches majeures en matière sociale – là je m'adresse à tous les députés – en matière de santé, en matière d'éducation et de formation – ces secteurs étant cités sans être évidemment exhaustifs mais parce qu'ils sont les plus conséquents, vous le savez – il est évident que si nous voulons pouvoir remplir notre obligation à ce sujet, les finances publiques doivent être saines. Des plans financiers tels que présentés (premières versions) qui ne compor-

teraient pas des mesures de corrections ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs politiques importants.

Nous constatons que les dépenses publiques ont atteint un niveau tel que le coût économique de leur financement excède les bénéfices qui en sortiraient. Il faut en tirer les conséquences. On ne peut pas nier ce postulat de départ dans un débat. La nature et l'étendue des activités de l'Etat sont en définitive déterminées par le processus de décision démocratique (que je suis le premier à respecter) et elles reflètent la volonté politique qu'on respecte aussi lorsque la majorité et la minorité se sont exprimées et qu'il y a une décision. Cela ne doit cependant pas empêcher la remise en question des dépenses inefficaces ou entravant la croissance, qui menacent à long terme le financement des dépenses publiques jugées importantes. J'ai parlé avant des secteurs prioritaires sur lesquels je devrais avoir un consensus de tous les groupes parce que j'ai parlé du social, j'ai parlé de la santé et j'ai parlé de l'éducation.

Vu les considérations qui précèdent, la commission parlementaire de gestion et des finances vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Je termine par une petite note personnelle. Des groupes parlementaires acceptent l'entrée en matière; d'après mes dernières informations et j'espère qu'il n'y aura pas encore de changements d'ici quelques minutes; d'autres la refusent. Que le débat qui est ouvert maintenant soit contradictoire, cela est sain. Qu'il reste serein et finalement positif dans sa critique! Car, vous le savez, Mesdames et Messieurs, la libre discussion des problèmes publics est vitale pour la santé de notre Parlement.

La présidente: Pour la bonne compréhension des débats, le président de la CGF avait la liberté de s'exprimer aussi longtemps qu'il le souhaitait et comme il le souhaitait. Je rappelle cependant l'article 20: «La durée des exposés est limitée à dix minutes mais peut être prolongée sur décision du Parlement. Cette limitation ne s'applique ni aux rapporteurs de commissions, ni aux ministres». Je vous remercie d'en prendre note pour les prochains intervenants.

M. Serge Vifian (PLR): L'accroissement de la dette de l'Etat est un problème politique majeur, que l'on ne peut pas régler, comme dans certains Etats, en faisant marcher la planche à billets.

Si je m'en réfère aux comptes 2002 pour évoquer des chiffres qui vont souvent être cités aujourd'hui, la dette brute s'élève à 492,1 millions de revenu cantonal. Les intérêts passifs ont atteint 19,6 millions en 2002, ce qui représente une dépense de 53'760 francs par jour. Ils correspondent à 3,6% des charges réelles ou encore à 9,3% des impôts, la moyenne des cantons suisses se situant à 7,6%.

Au terme d'une analyse politique objective, nombre d'entre nous s'accordent sur le diagnostic et sont conscients de la nécessité d'agir.

Dans ce Parlement, seule l'extrême-gauche conteste ce constat d'évidence. Fidèle à ses repères idéologiques, elle craint les effets d'une politique dite d'austérité, notamment sur les plus démunis, sans se rendre compte que la pire menace pour le système serait de le laisser dériver comme un bateau ivre, au risque que le service de la dette absorbe bientôt le tiers des impôts.

Sur le tard, le PS apporte sa caution morale à ce refus, non sans s'être livré à une valse-hésitation puisque ses représentants ont accepté l'entrée en matière lors des séances de commission mais que le groupe les a désavoués pour des motifs qui nous seront expliqués et qui n'ont rien à voir avec des revirements dictés par les opportunités du moment.

On se retrouve dans cette situation paradoxale, mais pas inédite, où un Gouvernement annoncé de centre gauche ne

parvient pas à convaincre ses propres troupes et où l'opposition que nous incarnons, imparfaitement, je le concède aux commentateurs, se trouve renforcée avec la tentation de se demander si chacun a bien compris le rôle qui lui est dévolu!

Il est vrai que le Gouvernement n'a pas forcé son talent en nous proposant un train de mesures qui pèchent par leur approximation et leur manque de cohérence.

Un mot sur la forme.

On a beaucoup glosé, dans les officines autorisées, sur les divergences de vues qui auraient divisé l'Exécutif sur cet épineux dossier. Avec des nuances, perceptibles surtout pour les adeptes du pointillisme, il s'est tout de même mis d'accord pour nous présenter un paquet que sa composante moderniste s'empresse de contester en nous suggérant d'alourdir le programme d'investissements, ce qui ne manque pas de sel. Sans faire preuve d'une excessive acrimonie, force est de constater que cette pratique sent l'improvisation alors qu'il faudrait au contraire de la rationalité et, surtout, une planification sérieuse des grands travaux publics.

L'alliance tératogène de la rose et de la brosse à dents, que le président du PDC cantonal appelle de ses vœux, relève davantage, à en croire les développements de l'affaire, de l'alchimie hasardeuse que de la fusion contagieuse! (*Rires.*)

L'«Embrassons-nous, Folleville» auquel on assiste sur la scène fédérale ne rencontre pas de relais au plan cantonal et se trouve ainsi crucifiée sur l'autel des intérêts partisans! *Fiat voluntas tua!* (*Rires.*)

Cet épilogue provisoire nous évitera peut-être le spectacle d'une ministre de l'Education contrainte, par son très chic tailleur gouvernemental, à imposer des mesures touchant l'enseignement qu'elle avait jusqu'ici défendues dans un style chèvre-chou attachant à défaut d'être convaincant! Le couvercle de la marmite, qui s'était soulevé timidement pour laisser échapper les vapeurs d'un monôme bon enfant, pourrait se refermer avec la placidité qui convient aux gens de bonne composition.

Pour en revenir à l'essentiel, le groupe libéral-radical continue de croire que l'éducation des jeunes générations, celles-là mêmes qui seront demain aux commandes des forces vives de notre pays, est à la fois un objectif et un instrument. Objectif en ce sens que le bon fonctionnement de notre système éducatif est une priorité, au cœur de ces fonctions régaliennes dont il importe d'assurer la pérennité. Instrument parce que, dans tous les domaines, se vérifie l'adage selon lequel «il n'est de richesses que d'hommes».

Sur la forme toujours, comment ne pas s'inquiéter de ces appels à la délation qui enveniment les relations avec les enseignants? Comment ne pas être effrayé par le climat délétère que l'on contribue à installer en désignant une corporation à la vindicte publique? Ces dérives sont inacceptables! Elles nous renvoient à des temps honnis et à des pratiques qu'on espérait révolues.

La manière de ficeler et de présenter ce paquet est un autre sujet d'étonnement. Alors que la logique de paix sociale qui a toujours prévalu dans notre pays aurait dû nous incliner à rechercher le consensus sur des sacrifices ciblés et acceptables par le plus grand nombre, le Gouvernement préfère passer en force en nous soumettant des mesures qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation. La procédure parlementaire n'est d'ailleurs pas faite pour améliorer les choses, qui prévoit la discussion mais exclut la décision sur les propositions d'économies, lesquelles sont par ailleurs déjà inscrites au budget 2004. C'est une fois son plan rendu public que le Gouvernement condescend à ouvrir la négociation. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner qu'un dialogue déjà atone se transforme en affrontement. Réfléchir, proposer, négocier et appliquer, plutôt qu'imposer, tergiverser et bloquer.

Sur le fond maintenant.

Nous ne contestons pas les mesures d'économies. Mais nous nous posons la question de savoir s'il y a une vraie volonté du Gouvernement de réduire le train de vie de l'Etat. On sait les critiques qui ont été adressées à la réforme administrative. Evitons dès lors de reproduire des habitudes qui empruntent au flou artistique et font passer les mouvements de menton pour des signes de fermeté! «Celui qui ignore vers quel port il se dirige ne trouve jamais de vent favorable», affirmait Sénèque.

A cet égard, nous déplorons l'inadéquation entre les objectifs que l'on s'assigne et les moyens que l'on se donne. On ne peut pas être précis sur les objectifs et vague sur les moyens. Nous ne voulons pas d'un Etat faible mais nous n'avons pas envie d'un Etat gras. Or, le Gouvernement nous donne l'impression de fonctionner comme une cellule de crise, aussi prompt à pontifier que réticente à s'exécuter.

Tout ce qui est nouveau dans ce plan n'est pas précis et tout ce qui est précis n'est pas nouveau.

A part les enseignants, à qui des efforts peuvent être demandés mais pas de cette manière-là et pas ceux-là, la correction la plus importante porte sur l'effectif de l'administration, qu'il est prévu de diminuer, sans licencier, de 50 postes. Mais de quels postes s'agit-il? Et, surtout, quelles prestations compte-t-on supprimer puisque l'on part du principe que les fonctionnaires ne sont pas occupés à rien faire? «Rationaliser l'appareil administratif» réclament des commentateurs soudainement extatiques, les Dr Knock de la cure d'amaigrissement. Fort bien. Mais encore? Faut-il laisser le hasard imposer des choix arbitraires? Les fonctionnaires sont-ils à ce point interchangeables qu'on puisse envisager de les balotter comme des ludions?

Et, pour changer de registre, l'énorme réduction des subventions hospitalières (moins de 18,5 millions) ? Se traduira-t-elle par de nouvelles suppressions d'emplois dans les hôpitaux. Ou par un rationnement des soins sévère?

Autant d'incertitudes qui engendrent la crainte et le scepticisme. «Beaucoup maudissent ainsi le présent, pour hâter un meilleur avenir; ils exagèrent les maux, pour nous faire jouir plus vite de la félicité que leurs théories nous préparent. Ce jeu-là est dangereux.», nous prévenait déjà Michelet.

Qu'on nous comprenne bien. Nous approuvons les mesures qui visent à contenir, voire à réduire l'endettement de l'Etat. Mais ce sujet est trop important pour souffrir l'improvisation. Le Gouvernement doit revoir sa copie, rechercher la précision, nous apporter la preuve que sa détermination n'est pas feinte, progresser par le compromis, veiller à la cohérence de tous les chantiers qu'il a ouverts.

C'est au demeurant par souci de notre propre cohérence que nous n'avons pas fait dans la surenchère en ce qui concerne le programme des investissements. Comme vous l'aurez compris, le groupe libéral-radical refusera l'entrée en matière. Pour les mêmes raisons, il rejettera le plan en vote final si l'entrée en matière est acceptée.

La présidente: Merci Monsieur Vifian. Nous aimons toujours votre manière d'intervenir. Nous ne jugeons pas le fond mais l'habileté du discours!

Mme Françoise Collarin (PDC): Intervenir après Monsieur Vifian, avec un discours nettement plus sobre et plus court... je vais exprimer l'intention du groupe PDC de soutenir l'entrée en matière.

Notre groupe a étudié attentivement le plan financier et la planification des investissements pour la période 2004-2007. Le message du Gouvernement précise sa stratégie financière avec, pour objectif premier, de maintenir une situation financière cantonale saine afin de concrétiser ses objectifs prioritaires tels que «JPO».

Ce plan financier tient compte d'un contexte plutôt optimiste, ce qui risque de ne pas être le cas durant les années prochaines.

Nous avons pris acte de l'ampleur des excédents de charges. Nous pourrions nous rallier à ces montants pour autant que ces charges représentent de réels investissements et qu'elle s'inscrivent dans le projet «Jura Pays ouvert».

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des incertitudes. L'une d'entre elles est la mise en application du projet «JPO» qui, à moyen et long termes, concrétiserait les objectifs d'assainissement avec le développement et le renouvellement des infrastructures jurassiennes. Si «JPO» ne devait pas aboutir, le Gouvernement devra modifier le plan financier conformément à l'article 18, alinéa 3, et la planification des investissements par l'article 20, alinéa 4, de la loi de finances du Canton. Le Parlement sera informé de toutes modifications importantes apportées à la planification à ce moment-là.

Ce plan financier est assorti de mesures de corrections portant sur le compte de fonctionnement, conformément à la loi de finances. Si nous pouvons nous estimer d'accord avec l'ampleur et les mesures proposées, certaines d'entre elles nous laissent cependant perplexes. En effet, nous ne possédons pas assez d'informations pour justifier ou non certaines mesures dont les effets méritent manifestement d'être mieux cernés. Par exemple, la mesure relative aux subventions des écoles privées pourrait coûter dix fois plus cher au Canton que les économies escomptées, notamment si ces écoles devaient fermer. Quant aux mesures touchant les enseignants et les fonctionnaires, nous faisons confiance aux discussions entre les partenaires sociaux pour aboutir à des économies substantielles.

Le groupe PDC se prononcera sur les propositions de modifications de la planification des investissements. Aussi, le groupe se réservera de revenir à charge au cas où des propositions de modifications excessives viendraient s'ajouter au plan financier. L'exercice est difficile. Nous souhaitons donner un signal clair, à savoir «réduire le déficit». Je vous invite à soutenir l'entrée en matière.

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Ainsi donc, le projet qui nous est proposé aujourd'hui nous permet de continuer de faire un peu de politique fiction, totalement virtuelle, avec, je le concède, un seul fil rouge: abaisser la pression fiscale dans le Jura. Mais cette obsession politique conduite par le Gouvernement, même dans sa nouvelle composition, s'appuie sur une chronologie assez particulière.

Tout part de «Jura Pays ouvert» qui prévoit une baisse fiscale importante. Cette loi sera proposée en votation populaire en février 2004, au pire en mai 2004. L'acceptation éventuelle de cette loi entraînera forcément des modifications de la loi fiscale mais des modifications que nous aurons à voter, en deuxième lecture, au moins un mois avant, en janvier 2004. Cette loi fiscale modifiée influencera automatiquement le budget de fonctionnement que nous aurons adopté, lui aussi, un mois avant la loi fiscale, c'est-à-dire en décembre 2003.

Durant ce même mois de décembre, les communes vont boucler leur budget sans avoir connaissance des décisions cantonales qui les influencent lourdement. Les négociations avec les partenaires sociaux sur les mesures d'économies se poursuivront. Mais, si l'on admet le plan financier aujourd'hui, l'orientation de ces mesures d'économies à négocier aura été acceptée. Ajoutez à cela que le peuple suisse se prononcera ultérieurement encore sur le paquet fiscal fédéral et que la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes trouvera sa conclusion, dans le meilleur des cas, à fin 2004, on est en droit de se demander si le Gouvernement dirige véritablement l'Etat!

En ce qui concerne le Parlement, sérieusement, quelle peut être la crédibilité d'une autorité telle que la nôtre, qui prend des décisions dont l'application dépend à chaque fois de l'approbation ultérieure d'autres dossiers?

Ce seul aspect, à nos yeux, justifie que l'on refuse l'entrée en matière sur le plan financier. Mais les projets qui nous sont soumis aujourd'hui posent des questions de fond. Je le répète, les investissements et le budget de fonctionnement sont interdépendants si l'on veut atteindre l'objectif d'autofinancement situé par la loi à 60%. Et c'est la raison pour laquelle on ne peut dissocier les mesures de corrections de l'ensemble de la politique financière de l'Etat. Or, nous ne pouvons accepter l'orientation de celles-ci! Nous y reviendrons plus en détail le cas échéant, si l'entrée en matière est acceptée.

Pour financer «Jura Pays ouvert» et surtout la baisse fiscale qu'il implique, on propose des coupes claires dans le social, la santé, l'éducation, les services publics. Toutes les mesures contenues dans «Jura Pays ouvert» même, à l'exception de celle touchant la fiscalité évidemment, sont concernées par des mesures d'économies. Il n'est pas inutile de rappeler que la moitié des économies annoncées se feront sur la masse salariale, avec des suppressions d'emplois nombreuses. J'ai bien dit suppressions d'emplois et non licenciements, quoique, mais nous y reviendrons peut-être aussi lors de la discussion des mesures de corrections. Un tiers des économies se fera sur le dos d'institutions essentiellement sociales ou éducatives à travers la réduction des subventions qu'elles perçoivent. Ainsi donc, ces deux secteurs supporteront les cinq-sixièmes des économies proposées. Mais il n'est fait mention nulle part de la suppression ou, pour le moins, de la réduction des prestations que cette politique entraînera inévitablement.

Il est vrai, comme l'a indiqué, martelé même, le président de la CGF, qu'en adoptant le paquet financier qui nous est proposé aujourd'hui, on ne prêterait pas le droit du Parlement à peser sur la politique financière à l'avenir. Mais en adoptant ce projet, on accepte aussi l'orientation politique donnée par le Gouvernement à ce document et plus particulièrement les mesures de corrections dont il a la seule compétence. On travaille dans l'urgence et nous ne pouvons cautionner le traitement précipité des dossiers tel que le pratique le Gouvernement, comme nous ne pouvons suivre les options politiques qu'il affiche de plus en plus clairement depuis une année. Nous refuserons donc l'entrée en matière et, le cas échéant, l'arrêté au vote final.

M. Vincent Theurillat (PCSI): Nous pourrions reporter la responsabilité des difficultés actuelles sur le Gouvernement précédent mais restons sereins, comme l'a dit le président de la CGF.

Nous vivons dans une période économique difficile: recettes fiscales en diminution, recettes de la Confédération en baisse, augmentation des charges provoquées par le chômage, cotisations de la Caisse de pensions en hausse, coûts de la santé en hausse également, pour ne citer que cela. Compte tenu du degré d'autofinancement prévu pour les quatre prochaines années, des mesures de corrections sont impératives en attendant que la situation s'améliore rapidement. Il faut toutefois veiller à ce que ce soit des mesures efficaces et non des économies de bout de chandelles, qui embêtent plus les fonctionnaires qu'autre chose! Ces mesures devront être appliquées afin de prêter le moins de monde possible et en tenant compte de la situation humaine des personnes concernées.

Mais, tôt ou tard, il sera nécessaire aussi de revoir le cahier des charges de l'Etat qui ne pourra, à longue échéance, maintenir des services trop coûteux qui le conduisent à un continu accroissement de son endettement.

Mener une politique anticyclique est certes louable mais, sans une coordination avec la Confédération, il faudrait investir des moyens énormes pour en ressentir quelques effets, ne serait-ce qu'au niveau cantonal. Compte tenu de la situation actuelle, il serait bien de faire quelque chose en ce sens mais, seul et devant un avenir incertain, on préfère la prudence. Le problème est que, lorsque tout va bien, personne ne veut se serrer la ceinture et on regrette, lorsqu'on est dans la difficulté, de ne pas avoir fait le nécessaire quand les choses allaient mieux.

Si ce plan financier ne présente pas une image très réjouissante pour ces prochaines années, il faut bien admettre qu'il est établi dans une période économique très défavorable. Il ne reste qu'à espérer que la croissance économique reprendra en 2004, comme le prédisent les spécialistes, et que nous verrons assez rapidement une embellie dans les comptes de l'Etat. Il nous appartiendra alors de gérer au mieux les affaires afin de stabiliser, voire d'améliorer, les comptes de notre Etat et, ce, principalement au niveau de son endettement. De même, il faut encore espérer que les mesures envisagées dès l'année prochaine respecteront les demandes formulées dans l'intérêt social de chaque citoyen et que cet effort portera rapidement ses fruits pour permettre de compenser les diminutions budgétaires par un accroissement du nombre de contribuables.

Afin d'améliorer la situation des familles et des petits revenus, afin de freiner l'endettement, afin de diminuer la pression fiscale, afin de renforcer l'attractivité de la République et Canton du Jura, nous prenons nos responsabilités et voterons l'entrée en matière du plan financier et de la planification des investissements. Quant à l'orientation des mesures correctives, notre groupe réinterviendra si l'entrée en matière est acceptée.

M. Ami Lièvre (PS): La discussion relative au plan financier se déroule dans un contexte économique défavorable – cela a été dit à plusieurs reprises – qui voit notamment de nombreux cantons confrontés à des budgets lourdement déficitaires et à des mesures dites d'assainissement difficiles à mettre en place. De plus, chaque canton attend quelles seront les incidences éventuelles des mesures de réduction des rentrées fiscales décidées cette année par la majorité de droite des Chambres fédérales, qui seront soumises au vote populaire en mai prochain.

En Suisse, ceux qui, depuis vingt ans, clament qu'il faut moins d'Etat sont de plus en plus écoutés et les réductions de personnel et des tâches publiques sont déjà engagées. Les défenseurs inconditionnels des équilibres budgétaires à court terme des milieux les plus radicaux de l'UDC triomphante dramatisent d'ailleurs la situation financière de ce pays alors qu'il respecterait largement, selon les spécialistes, les critères de Maastricht.

Dans notre Canton, la discussion de ce plan s'inscrit dans un contexte supplémentaire de réduction de rentrées fiscales de 5% dès l'année prochaine, décidée par le Parlement, alors qu'une initiative populaire nous demandera de nous prononcer, au début de 2004, sur une nouvelle réduction des impôts, donc des rentrées fiscales.

Le groupe socialiste n'est naturellement pas indifférent à l'évolution négative des finances cantonales et ne s'oppose donc pas, sur le fond, à des mesures de corrections, d'ailleurs prévues par la loi de finances. Il admet également que, même si, comme ailleurs, la fonction publique est visée prioritairement, la réduction des prestations ne semble pas être le critère principal retenu par le Gouvernement. Toutefois, nous ne partageons pas l'ensemble des choix effectués, leur caractère exclusivement structurel et leur ampleur. Si l'on peut admettre une volonté de stabiliser, dans la situation conjoncturelle actuelle, l'effectif du personnel, une réduction de cinquante postes, en fonction des effectifs de chaque dé-

partement, ne semble pas opportune car elle peut poser de sérieux problèmes de maintien des prestations voulues par le Législatif et contribuer à une détérioration des conditions de travail.

Pour ce qui concerne l'enseignement, les socialistes pensent qu'il faut prioritairement poursuivre les discussions avec les syndicats et ne pas se figer sur les 13 millions d'économies prévus dans le plan actuel. De plus, les restrictions dans le domaine de l'enseignement, qu'il s'agisse des écoles publiques ou privées, ne doivent pas remettre en cause la survie de certains établissements et avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'offre jurassienne en la matière, pour l'instant un des seuls facteurs d'attractivité du Canton. Quant à l'augmentation dite du *pensum*, elle mérite d'être remise en question car elle placerait certaines catégories d'enseignants en tête du nombre d'heures à effectuer en Suisse romande dans cette profession. Elle entraînera, de surcroît, une perte d'emplois inadmissible de plus de cinquante postes de travail, dont les victimes seront essentiellement des femmes, du moins au niveau de l'école primaire.

De manière plus générale, on peut craindre qu'une société qui désinvestit dans l'école risque d'être condamnée à la régression alors que la démarche entreprise a pratiquement livré le corps enseignant en pâture en suscitant contre lui l'irritation d'une opinion publique souvent désinformée et ouverte à la méfiance et à l'anathème dans l'ambiance de morosité actuelle. Nous pensons pourtant que l'école jurassienne est certainement apte à se remettre en cause et à apporter sa contribution à l'effort demandé. Encore faut-il tenir compte des exigences de l'heure de la part de la société, qui transfère de plus en plus la responsabilité éducative des parents aux enseignants.

Les mesures relatives aux institutions subventionnées ont pour objectif principal une limitation de l'augmentation des coûts. A ce titre, elles sont acceptables pour autant qu'elles permettent de maintenir généralement les prestations actuelles tout en contribuant à limiter l'augmentation des coûts de la santé. Elles devraient permettre en tout cas une responsabilisation accrue des dirigeants de ces institutions, dans lesquelles l'Etat ne peut souvent qu'exercer un contrôle lointain, en ne couvrant plus systématiquement les déficits. Là aussi toutefois, les mesures envisagées devront, selon nous, être discutées avec les syndicats.

Les membres de la CGF ont enfin pris la peine de s'assurer que les efforts d'économies ont été répartis de manière équitable entre les départements. Même si l'on peut convenir que le Département de l'Education et celui de la Santé ont les budgets de fonctionnement les plus importants quantitativement et que, par conséquent, ils sont appelés à des concessions particulières, le groupe a le sentiment que les sacrifices n'ont pas été répartis équitablement entre les départements. A titre d'exemple, le Département de l'Economie n'a réduit en rien les subventions qu'il accorde, même dans le domaine qui ne génère pas simultanément de subventions fédérales liées, alors que les mesures de corrections dans le secteur de la santé et du social dégageront 18,5 millions d'économies.

Pour ce qui concerne les investissements, le groupe socialiste est tout à fait sensible à l'argumentation du ministre des Finances lorsqu'il dit qu'ils ont une incidence directe et non négligeable sur les budgets de fonctionnement et sur la dette. Il faut toutefois relever que, jusqu'en 1998, les investissements représentaient plus de 11% des dépenses alors qu'ils représentent, dans la planification actuelle, moins de 7% même si, en termes absolus, les investissements semblent augmenter.

C'est dans cet esprit et dans sa volonté de promouvoir une politique anticyclique malgré tout, malgré des effets relativement faibles, que le groupe socialiste fera des propositions d'augmentation de quelques investissements et soutiendra la

plupart des propositions des autres groupes, en particulier celles qui généreront une activité supplémentaire à court terme dans le Canton. Mais le Gouvernement ne l'entend pas! Il est en effet regrettable qu'il n'ait accepté aucune des propositions de la CGF en la matière. La rédaction du libellé de l'arrêté par exemple, discutée à maintes reprises en CGF, et certaines mesures de corrections naturellement contraignent, en dernier recours, je dirais en dernière analyse, une majorité du groupe socialiste à refuser l'entrée en matière.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Au niveau de la réplique, je serai plus bref que lors de ma première intervention. Je n'ai pas abusé du règlement qui m'accorde une petite faveur en ce sens que, comme rapporteur de la commission, mon temps de parole n'est pas limité. Je vais, dans le profond respect que je vous dois, être plus bref dans la réplique que dans ma première intervention.

C'est bien qu'il y ait eu ce débat. Je le voulais contradictoire, il a eu lieu. Le Parlement doit trancher, il est là pour cela.

Mais, Monsieur Meury, je dirais que, sur l'état de fait, certains éléments que vous invoquez, je ne suis pas contre; on n'est pas d'accord sur les conclusions. Quand vous dites – je l'ai dit, je l'admets, c'est admis, ce n'est pas autrement – que le plan financier repose sur des hypothèses et non pas des certitudes, c'est cela. Personne n'a dit que le plan financier reposait sur des certitudes. C'est pour cela qu'il n'y a pas de décision, c'est très logique. Je pense que certains ont du mal de comprendre la problématique d'un plan financier. Ceux qui ont l'occasion de travailler dans un exécutif communal ou autres savent de quoi je discute. Il est évident que ce sont des hypothèses: «Jura Pays ouvert», hypothèse; fiscalité, hypothèse. On verra ce que donnera votre recours, on verra ce que donnera le vote populaire pour «Jura Pays ouvert». De la loi fiscale, le Parlement en débattrait. Tout cela est établi en tant qu'hypothèses.

C'est ce qui fait dire à Madame Collarin et elle a raison – j'irai plus loin que ce qu'elle dit – que les paramètres et les hypothèses sont optimistes. Allons plus loin. Je dis ici à cette tribune que les hypothèses, sur la base desquelles le Gouvernement présente ce plan financier, sont très optimistes, sont trop optimistes. Je vais jusque-là mais, moi, je m'en tiens à ce que signifie, ce que représente un plan. D'ailleurs, il n'y a pas que la politique mais la loi elle-même vous donne des droits et réserve vos compétences. Sur le fonctionnement et le plan financier, le Parlement est périodiquement informé de son état de réalisation. Vous ne prenez pas d'engagement sans fin ici. Le budget 2004 ne correspondra même pas au plan financier 2004. Je vous l'ai démontré tout à l'heure.

Pour ce qui est des investissements, leur planification est soumise à l'approbation du Parlement, qui est informé de toute modification importante qu'on lui apporte. La seule décision qui est prise, si vous entrez en matière, touche effectivement les plans d'investissements. Et encore, comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne vote pas de crédits d'engagement ou d'allocations budgétaires.

C'est donc dans cet esprit-là qu'il faut accepter l'entrée en matière, ce qui nous permettra également de prendre position sur la question des plans d'investissements qui, je le répète, ne sont pas l'octroi d'un crédit ou d'une allocation budgétaire mais qui sont une hypothèse, une projection qui doit quand même constituer un moyen de gestion pour le Gouvernement.

Je dirais ceci – et c'est un député de l'opposition qui le dit mais je suis aussi président de la CGF – je pense que, sur ce dossier, le Gouvernement mérite un petit sursis. Je dirais confiance et responsabilité. Et comme la confiance et la responsabilité sont sœurs, je vous prie de voter l'entrée en matière.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Le Gouvernement vous demande aujourd'hui d'approuver le plan financier pour la période 2004-2007. Cela répond certes aux exigences de la loi sur les finances cantonales mais cela répond encore bien plus à la nécessité de se projeter dans l'avenir avec la volonté de maîtriser l'évolution de nos finances face aux enjeux et aux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Finalement, cet exercice de planification se justifie pleinement pour assurer la cohérence et la coordination des activités de l'Etat et la mise en œuvre de nos politiques ou projets stratégiques considérés comme prioritaires.

Alors que, jusqu'ici, le plan financier ne traitait que de la planification des investissements, il porte, pour la première fois, autant sur le fonctionnement que sur l'investissement. Il comporte cependant encore un chapitre supplémentaire consacré aux mesures de corrections rendues nécessaires par l'évolution prévisible de notre compte de fonctionnement durant les quatre prochaines années. De l'avis du Gouvernement, ces différentes parties du plan financier constituent néanmoins un tout qu'il n'était pas possible de dissocier sans faire perdre toute cohérence et, finalement, tout intérêt à cet outil de planification. A quoi servirait-il, en effet, de planifier l'évolution prévisible de nos finances si l'on ne veut en tirer aucune conséquence en ce qui concerne le volume d'investissements qu'on estime être en mesure de financer durant les quatre prochaines années? Quelle utilité accorder à la planification si, face aux perspectives annoncées, on refuse de se déterminer sur la nécessité et sur l'ampleur des mesures de corrections? Quel crédit donne-t-on à ces plans si on ne veut pas aborder la question des recettes fiscales et l'opportunité de réduire la charge fiscale qui pèse sur les contribuables jurassiens?

Le plan financier qui vous est proposé par le Gouvernement intègre ces éléments ainsi que les incidences financières liées à la mise en œuvre de «Jura Pays ouvert». Cela est en totale cohérence avec le programme de législation du Gouvernement ainsi qu'avec les différents dossiers dont vous avez été saisis ces derniers mois. Ce plan financier repose ainsi sur des choix politiques sur lesquels le Parlement doit se prononcer. Vous ne pourrez pas y échapper par un refus d'entrée en matière dans lequel je ne vois, passez-moi l'expression, qu'une façon de se mettre la tête dans le sable pour se cacher la réalité et les exigences qui en résultent. D'un côté, on ne veut pas cautionner les mesures de corrections retenues par le Gouvernement auxquelles on reproche leur manque de cohérence mais on se garde bien, Monsieur Vifian, de proposer d'autres mesures. De l'autre côté, je subodore qu'on ne veut pas dire, au fond, qu'on est opposé à la réduction de la charge fiscale.

Si, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Députés, vous refusez ce débat, vous ne ferez que repousser la discussion de quelques semaines, discussion qui devra bien intervenir à un moment ou à un autre, soit par exemple dans le cadre du budget 2004, soit encore lors de la discussion des propositions de modifications de notre loi d'impôt. Il me paraît cependant que nous gagnerions beaucoup en cohérence en nous déterminant aujourd'hui, dans un cadre général et à un moment où les diverses options restent ouvertes plutôt que dans un débat sectoriel où la vision d'ensemble fait défaut.

Au nom du Gouvernement, je vous invite donc instamment à suivre la recommandation du président de la commission de gestion et des finances et à entrer en matière sur le plan financier qui vous est soumis, à vous déterminer sur chacun de ses aspects, à savoir, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, les projets d'investissements, l'évolution prévisible du compte de fonctionnement pour les quatre prochaines années et les mesures de corrections.

En ce qui concerne les investissements, le Gouvernement vous a transmis une planification très précise et orientée par projet. Cette approche – conforme à ce qui a toujours été

pratiqué jusqu'ici même si elle ne vaut pas allocation de crédits futurs – est inhérente à toute planification des investissements dans laquelle on indique les projets qu'il est prévu de réaliser durant une période donnée. Cette approche a par ailleurs permis de fixer des priorités et de faire des choix tout en facilitant par la suite les débats, que ce soit en commission parlementaire ou dans le cadre de la séance de ce jour.

Il est donc prévu, au niveau des investissements, de réaliser des travaux pour un montant net de 163,2 millions. Ce montant se situe sensiblement au-delà des montants qui avaient été alloués dans le cadre de la planification précédente qui portait, elle, sur un montant total de 154,5 millions. En fixant le volume d'investissements à un niveau aussi élevé, le Gouvernement est d'avis qu'un effort conséquent est consenti. Vu les répercussions financières, au niveau des amortissements et des intérêts, sur le compte de fonctionnement, il est difficile, de notre point de vue, d'absorber des charges encore plus importantes. C'est pourquoi le Gouvernement vous demande aujourd'hui de contenir le volume total d'investissements dans le montant de 163 millions. Il vous invite, sous réserve de compensations, à ne pas retenir les propositions de modifications qui vous seront présentées et qui déboucheraient inévitablement sur un endettement supplémentaire avec les charges financières y relatives, endettement supplémentaire que tout le monde, aujourd'hui, a considéré comme n'étant pas supportable.

Comme par le passé, cette planification des investissements se caractérise par le fait qu'une part importante est consacrée aux routes. Il faut pourtant relever qu'un effort tout particulier est prévu en faveur des établissements d'enseignement. Je pense ici au lycée, à l'ESIJ, au centre professionnel de Porrentruy, pour lesquels il est prévu d'investir plus de 20 millions de francs.

En ce qui concerne le deuxième volet du plan, à savoir l'évolution prévisible du compte de fonctionnement, il faut bien admettre que l'exercice comporte certaines limites puisque les résultats sont influencés par des éléments qui peuvent varier rapidement et fortement. Il convient donc de s'attacher aux tendances fortes qui se dégagent des prévisions plutôt qu'au détail de chacun des chiffres. Malgré la nécessité de mettre à jour régulièrement les données sur lesquelles nous n'avons souvent pas ou peu de possibilités d'agir, le plan financier donne des indications suffisamment fiables pour évaluer notre situation financière et pour fixer le cadre de notre gestion.

Ainsi, ce plan financier fait apparaître des excédents de charges qui dépassent les 20 millions de francs par année pour les quatre prochaines années. En prenant en considération les investissements nets proposés pour la même période, l'Etat verrait sa dette brute augmenter chaque année pour dépasser les 620 millions de francs à fin 2007. Les charges d'intérêts suivraient bien sûr la même tendance de sorte que notre marge de manœuvre sur le plan budgétaire serait réduite d'autant; le découvert au bilan serait plus que doublé; enfin, le degré d'autofinancement serait bien en dessous du minimum requis par la loi sur les finances cantonales.

Pour le Gouvernement, ces projections n'entrent pas dans le cadre de la stratégie financière exprimée dans le programme de législation, qui a été tout à l'heure rappelé par le président de la commission de gestion et des finances. L'état de la situation financière exige que nous prenions nos responsabilités. Il rend indispensable la présentation de mesures de corrections en complément au plan financier.

Sur l'ensemble de la période, les mesures de corrections retenues par le Gouvernement permettent de corriger les résultats prévisibles pour une somme globale de 55,4 millions. Pour l'Etat, cela représente, en net, un allègement de 38,4 millions. Parallèlement, cela permettrait de soulager les finances communales pour environ 17 millions de francs. Pour

ces dernières, les effets des mesures seront certainement bienvenus et devraient leur permettre de participer à la mise en œuvre des objectifs prioritaires que nous nous sommes fixés.

Les mesures de corrections portent en premier lieu sur la masse salariale qui, je vous le rappelle, représente à elle seule plus du tiers des charges de l'Etat. Il est prévu, à ce niveau, de réduire l'effectif du personnel administratif de cinquante unités; il en résulterait des économies de l'ordre de 13 millions de francs. Dans le secteur de l'enseignement, un effort comparable est attendu et devrait lui aussi déboucher sur une économie brute de 13 millions. Les réflexions et les négociations encore en cours devront être affinées et déboucher prochainement sur des propositions et des décisions précises.

Le deuxième volet des mesures de corrections a trait aux dépenses en biens, services et marchandises. Le total des corrections attendues ici, qui découlent d'une vingtaine de mesures spécifiques, atteint 4,2 millions de francs pour l'ensemble de la période. C'est peu me direz-vous mais il faut bien constater que, dans ce domaine, les procédures budgétaires très rigoureuses menées ces dernières années ont considérablement réduit les possibilités de réduction.

Le troisième volet de mesures de corrections touche au secteur des subventions au sens large, qui pèse lui-même également de façon considérable sur le budget de l'Etat. En premier lieu, il y a lieu de relever la volonté de freiner la très forte augmentation de l'enveloppe allouée à l'Hôpital du Jura. En deuxième lieu, le Gouvernement désire gérer différemment les institutions subventionnées en supprimant le principe de la couverture du déficit. Il s'agit ici d'introduire de nouvelles modalités de subventionnement permettant de stabiliser les coûts tout en responsabilisant encore plus chacun des partenaires. Il convient encore, dans ce domaine des subventions, de mentionner la diminution de la subvention versées aux écoles privées. Au total, les mesures prévues dans ce domaine permettent d'envisager des corrections qui s'élèvent à un total de 18,5 millions pour les années 2004 à 2007.

En fin de compte, les mesures liées à «Jura Pays ouvert» ont également été réanalysées en détail afin de limiter strictement les dépenses sans diminuer pour autant les effets attendus du projet. Ici, ce sont environ 4,4 millions de francs de corrections qui sont attendus.

En statuant aujourd'hui sur le plan financier, vous aurez l'occasion de vous exprimer sur ces mesures. Si vous ne les adoptez certes pas aujourd'hui, comme cela a été clairement indiqué, vous pourrez tout à l'heure dire tout le bien ou tout le mal que vous en pensez en vous prononçant sur l'orientation des mesures, sur leur nature, sur leur adéquation avec les politiques de l'Etat, sur leur étendue et, finalement, sur les effets attendus. Avec vos avis, critiques et propositions complémentaires, le Gouvernement disposera d'informations certainement utiles pour engager le plus rapidement possible les démarches nécessaires à leur concrétisation. Il sera ainsi à même de vous soumettre, dans les meilleurs délais, sur la base de messages spécifiques, les propositions relevant de votre compétence.

Il est encore, à mon avis, important de relever que, pour le Gouvernement, les mesures qui seront retenues doivent immanquablement développer leurs effets au-delà de la période 2004-2007. Ainsi, la mise en œuvre des mesures de corrections devrait permettre de retrouver des résultats proches de l'équilibre en 2007.

Avant de conclure, j'aimerais encore une fois relever que le plan financier ne peut pas prendre en compte tous les risques liés à des événements très incertains ou qui sont encore inconnus à ce jour et qu'il ne peut donc pas lever toutes les incertitudes. Pourtant, le Gouvernement a établi ce plan financier 2004-2007 sur une base aussi réaliste et objective

que possible. Ces prévisions ont été taxées (vous l'avez entendu), par certains, d'optimistes. Malheureusement, les informations reçues depuis quelques mois semblent ne pas leur donner tort puisque les prévisions financières tendent encore à se dégrader, comme cela ressort du budget 2004 dont vous avez été saisis.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler que la possibilité de concrétiser les politiques prioritaires de l'Etat tout en maintenant notre capacité d'investissements à long terme passe obligatoirement par des finances cantonales saines. Le compte de fonctionnement doit être équilibré à moyen terme et la dette au moins contenue dans des proportions acceptables.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, en toute cohérence, accompagne le plan financier, qui intègre les effets des projets considérés comme prioritaires, d'un programme de mesures de corrections. Celui-ci doit être considéré, dans ce contexte, comme un minimum à atteindre. Dans cette perspective, le Gouvernement attend du Parlement un signal clair. On ne peut pas ne pas entrer en matière. On ne peut pas ignorer la réalité décrite dans ce plan financier et se cacher la réalité des chiffres. De même, on ne peut pas ignorer les perspectives mises en évidence dans le constat à la base de «Jura Pays ouvert» et se cantonner dans l'immobilisme ou dans un conservatisme stérile. Nous attendons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, que chacun prenne les responsabilités qui lui incombent. Le Gouvernement s'y engage et c'est dans ce sens qu'il vous invite à approuver le plan financier 2004-2007.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 23.

La présidente: Abstentions? On va les compter. Merci. Donc, par 28 voix contre 23 et 8 abstentions, vous acceptez l'entrée en matière sur le plan financier et la planification des investissements. Nous allons donc maintenant entrer dans le débat de détail qui concerne les pages bleues. Nous allons travailler sur le document reçu et il y a une intervention qui est nouvelle par rapport à ce programme mais que nous intégrerons à la page 62. Nous passons donc rubrique par rubrique.

Rubrique 280.662.00: Part des communes aux homes médicalisés

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la commission de gestion et des finances: La proposition de modification relative à la planification des investissements, que j'ai le plaisir de vous présenter, a obtenu l'unanimité au sein de la CGF ainsi que l'approbation du Gouvernement. C'est la seule.

En effet, si on examine en détail la rubrique 503.00 figurant à la page 58, on constate que des investissements ont été planifiés pour les années 2004 à 2005 en faveur du home Bon Secours situé à Miserez-Charmoille. A ce sujet, il convient de signaler qu'aucune participation aux investissements des communes n'a été prise en considération pour cet objet.

Or, en comparant les autres investissements réalisés dans les autres homes jurassiens dont le détail figure à la page 45, on constate que les communes se doivent de participer financièrement et à hauteur de 40% aux investissements qui seront réalisés.

Dès lors et par souci d'égalité de traitement, il convient de réparer cet oubli en corrigeant la rubrique 662.00 figurant à la page 45. Il convient d'y ajouter une recette supplémentaire correspondant à la contribution des communes relative aux investissements prévus du home de Miserez-Charmoille.

Ainsi, pour 2004, la contribution des communes passe de 205'300 francs à 445'300 francs. En 2005, la contribution ne sera donc plus de 205'300 francs mais doit être corrigée à 365'300 francs.

Je vous recommande donc, chers collègues, de réparer cet oubli en vous demandant d'accepter cette modification.

La présidente: Je crois qu'étant donné qu'il s'agit d'un bonus pour l'Etat et d'un minus pour les communes et puisque c'est une erreur, je pense qu'il n'y a pas de discussion à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur cet objet? Ce n'est pas le cas. Je mets la proposition aux voix.

Au vote, cette proposition est acceptée par 34 députés.

Rubrique 652.506.00: Nouveau radar

M. Charles Juillard (PDC), au nom de la commission: Vous aurez l'occasion de me voir relativement souvent à cette tribune mais cela mérite une petite explication dans le sens où j'assume ma responsabilité de vice-président de la commission de gestion et des finances puisque, vu la tactique adoptée par le groupe radical sur cet objet, il m'appartient de rapporter un certain nombre de fois au nom de la commission.

En ce qui concerne ce nouveau radar, il avait été fait en commission une proposition du groupe libéral-radical qui souhaitait soustraire ce montant de 100'000 francs à la planification financière.

Pour différentes raisons, il faut rappeler que la police cantonale dispose de deux radars (dont un ancien de plus de quinze ans) et qu'elle souhaite renouveler ses appareils par étape. Et puis, également par souci partagé par la commission de mener des actions préventives en matière de circulation routière, qui cause malheureusement encore trop d'accidents avec des dégâts extrêmement importants tant en vies humaines qu'en blessés, il est apparu, à l'unanimité de la commission, qu'il ne fallait pas accepter cette proposition. Donc, au nom de la commission, je vous propose de refuser cette proposition.

La présidente: En fait, il n'y a pas de proposition puisqu'elle a été supprimée mais quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur ce point? Est-ce que quelqu'un relaie la proposition de zéro qui figure sur nos pages? Apparemment pas. Donc, cela ne modifie en rien le plan d'investissements. Il y avait une proposition qui s'est tournée en point d'interrogation!

Rubrique 350.524.00: Crédits agricoles

M. Jean-Louis Chételat (PDC), rapporteur de la commission: La canicule que l'on a vécue cet été a laissé des traces dans les exploitations agricoles jurassiennes. A cet effet, une cellule de crise a été instituée afin de prendre certaines mesures.

Une de ces mesures consistait à évaluer le manque de fourrage que cette canicule engendrerait et d'en estimer les coûts pour l'achat de fourrages de substitution. Au total, ce sont 170 requêtes d'achat de fourrages, pour un montant global de 4 millions de francs, qui ont été déposées.

La Confédération a accepté de financer ce montant par des prêts sans intérêt. Cependant, pour obtenir ces fonds de la Confédération, le Canton doit en financer le 20%, soit 800'000 francs. C'est pour ces raisons que la CGF vous propose, à la rubrique 350.524.00, d'inscrire les montants sui-

vants: 60'000 francs pour 2004, 220'000 francs pour 2005, 260'000 francs pour 2006 et 260'000 francs pour 2007.

Je tiens à préciser que ces crédits seront remboursés par les bénéficiaires sur une durée de quatre à cinq ans et que l'Etat supporte uniquement la charge d'intérêts de la part cantonale.

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Cela sert en fait à alléger des problèmes de trésorerie rencontrés par la paysannerie et, de ce fait, aussi à combattre l'endettement de l'agriculture.

Monsieur Jean-Louis Chételat, qui est intervenu et qui demande une augmentation du volume d'investissements dans la période sous revue, fait état de la sécheresse pour justifier cette demande. D'une manière générale, le Gouvernement s'en tient aux propositions qu'il a faites dans le cadre de la planification et, par conséquent, a rejeté les demandes d'augmentation.

S'agissant du problème qui nous occupe, la sécheresse, nous avons effectivement, durant un certain temps, prévu que l'élimination du bétail puisse se faire avec une prime majorée puis, dans un deuxième temps, s'agissant de l'achat de fourrages nécessités précisément par la carence provoquée par la sécheresse, on a admis que ces fourrages puissent être achetés au moyen de prêts AEP (prêts à l'aide aux exploitations). Et nous avons maintenant, dans le cadre de la commission des crédits agricoles, accordé des prêts pour un volume de 3,8 millions de francs dans cette opération sécheresse et qui ont été financés par la Confédération qui s'est engagée à hauteur de 3 millions. La semaine passée, le Gouvernement a décidé d'octroyer un prêt de 100'000 francs au Service de l'économie rurale qui doit être affecté à ce fonds. Comme l'a dit Monsieur Chételat, si le Canton met dans le fonds un vingtième, la Confédération y met les quatre autres cinquièmes. Par conséquent, le montant afférent à la sécheresse de 3,8 millions sera financé par la Confédération à hauteur de 3 millions. Puis, avec les 100'000 francs de prêt que nous venons d'accorder, nous aurons 600'000 francs pour couvrir la différence et puis, dans ce fonds, il y a encore des disponibilités qui nous permettront de faire face à cette situation de sécheresse.

Pour la période 2004 à 2007, nous proposons un investissement dans ce fonds de 540'000 francs qui devrait générer de la Confédération l'apport d'un montant de 2,7 millions. Donc, pour la période de quatre ans, 3,2 millions de francs devraient en fait entrer dans ce fonds.

Le Gouvernement a jugé que c'était un volume d'investissements suffisant. Naturellement que l'agriculture mérite d'être désendettée. Nous avons prévu et jugé qu'à cette hauteur-là, le Canton pouvait s'engager mais naturellement pas dans les proportions qui sont retenues par la commission de gestion et des finances.

Au vote, la proposition de la commission de gestion et des finances est acceptée par 18 voix contre 10.

Rubrique 410.500.00: Terrains liés à l'entretien des cours d'eau

M. Charles Juillard (PDC), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances: La proposition qui sera formulée par la minorité de la commission a donc trait à l'acquisition de terrains le long des cours d'eau. Ce problème était déjà connu et prévu dans la précédente planification financière. Le rapporteur de la minorité de la commission vous dira tout le bien qu'il pense de sa proposition qui peut, effectivement, paraître intéressante.

Toutefois, il est apparu aussi, aux yeux de la majorité de la commission, que, dans la précédente planification financière, il y avait déjà 104'000 francs qui étaient inscrits et, à ma connaissance (mais je n'ai pas contrôlé chaque année), à peine un quart a pu être utilisé; à peine un quart. Ce qui nous fait dire que, pour acheter, il faut qu'il y ait un vendeur et il semblerait que les expériences des quatre dernières années ne soient pas du tout le cas. Raison pour laquelle la majorité de la commission vous propose de maintenir la proposition du Gouvernement, à savoir 20'000 francs chaque année pour les années 2004 à 2007.

M. Ami Lièvre (PS), au nom de la minorité de la commission: Je vais dire tout le bien que j'en pense, Charles.

La somme annuelle de 20'000 francs, actuellement à disposition de l'OEPN – ce n'est pas des centaines de mille, c'est 20'000 francs annuels – est plus symbolique que significative. Un début de mise en œuvre d'une véritable politique de restauration et de protection des cours et des plans d'eau nécessite en conséquence un effort financier un peu plus important. Nous proposons de le monter à 40'000 francs.

En cette Année mondiale de l'eau, que beaucoup ont déjà oubliée, les actions entreprises par notre Canton ont été essentiellement concentrées sur l'événement «All'eau». Est-ce qu'on s'en souvient encore? La sécheresse exceptionnelle de cet été a toutefois permis de mettre en évidence l'importance de l'eau pour une collectivité, partant, de constater la précarité, en de nombreux endroits, de nos ressources.

Dans ce contexte, je rappelle une fois encore que les cours d'eau sont l'épine dorsale de notre alimentation en eau de boisson et qu'à ce titre leurs fonctions de support des aquifères alluviaux, première ressource du Canton, sont à privilégier.

La Confédération vient de proclamer que la restauration des fonctions essentielles des cours d'eau suisses devait être prioritaire.

Dans le Jura, les remaniements parcellaires en phase de réalisation prennent en compte cette problématique par la cession à l'Etat de quelques mètres sur les rives pour d'éventuels réaménagements de la morphologie du lit et des berges. Communication de Monsieur Chételat.

Ailleurs, malheureusement, rien n'est entrepris et ce Parlement doit, par un geste supplémentaire, montrer sa volonté politique d'aller dans le même sens, je dirai dans le bon sens.

S'agissant de la mise en œuvre de cette politique, il appartient au Gouvernement d'en ordonner les modalités. Nous savons bien, cher collègue Juillard, qu'au cours de ces dernières années les sommes mises à disposition, même modestes, n'ont été que partiellement utilisées. Peut-être parce que le service spécialisé s'était fixé d'autres priorités, pour être calme!

Les besoins existent pourtant depuis longtemps et se sont accrus depuis quelques mois en raison des grands projets engagés, qu'il s'agisse du plan intercantonal d'évacuation des eaux et de renaturation de la Birse et du contrat Interreg de l'Allaine, en collaboration avec le Conseil général du Territoire de Belfort. Nous connaissons des propriétaires, notamment des agriculteurs, prêts à participer à cette démarche pour autant qu'on leur propose d'autres terrains en compensation de ceux qu'ils sont prêts à céder sur les rives. Pour y parvenir, nous proposons, sous OEPN rubrique 410.500.00 (page 55), d'ajouter 20'000 francs aux années 2004, 2005, 2006 et 2007.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Bien sûr qu'on se souvient de la manifestation «All'eau» ! Je voudrais vous dire à cette occasion que le département que je dirige n'a pas lésiné sur ses efforts tout au long de l'année pour régler des problématiques liées à l'environnement et en par-

ticulier à l'eau. Je pense que le Gouvernement a entendu vos propositions puisqu'on peut quand même rappeler que, dans la planification financière 2004-2007 qui vous est soumise, un montant de 15,449 millions de francs a été prévu en matière d'investissements au niveau de l'Office des eaux et de la protection de la nature. Donc, la problématique et la sensibilité de la défense de l'environnement sont bien retenues au sein du Gouvernement.

En ce qui concerne la proposition que vous faites, le Gouvernement ne peut naturellement pas entrer en matière non parce que – et je vais répéter un petit peu ce qui a été dit tout à l'heure – les montants qui ont été mis dans les budgets précédents n'ont pas été utilisés mais en priorité parce que quand il n'y a pas de terrains à vendre, on ne peut en acquérir. Le Gouvernement propose donc de maintenir les montants qui vous sont indiqués dans cette planification financière.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est rejetée par 24 voix contre 16.

Rubrique 450.501.01: Aménagement des itinéraires cyclables

M. Vincent Theurillat (PCSI), rapporteur de la majorité de la commission: En 1994, le Parlement a adopté le contre-projet à l'initiative «Place au vélo»; en même temps, il adoptait la loi sur les itinéraires cyclables et un budget de 6,5 millions pour réaliser, dans les dix ans, les tronçons définis comme prioritaires dans le plan sectoriel.

Huit ans après la mise en vigueur de ce projet, 1,9 millions ont été investis. Pour le détail, des informations me sont parvenues au titre de président du SIRD: nous avons dépensé 100'000 francs en 1996, 100'000 francs en 1997, 300'000 francs en 1998, 200'000 francs en 1999, 200'000 francs en 2000, 200'000 francs en 2001, puis une accélération en 2002 et 2003 (400'000 francs et 400'000 francs).

En l'an 2000, le Gouvernement, interpellé sur la lenteur de l'avancement de ces travaux, se défendait en disant qu'il n'y avait pas de projet prêt à construire et qu'il fallait voir du côté des communes.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Il y a des projets pour les quatre prochaines années et cela dans chacun des trois districts. M. Barthoulot, responsable des itinéraires cyclables, travaille sur ce dossier, on peut le dire, à plein rendement au Service des ponts et chaussées. Beaucoup de travaux peuvent être faits en parallèle avec la construction de l'A16 et de la H18; des synergies en sont dégagées et certains travaux sur les pistes cyclables bénéficient de certains avantages produits par la construction de l'A16 en parallèle.

Les remaniements vont aussi bon train dans plusieurs communes. Là aussi, des projets peuvent être étudiés ou réalisés en parallèle aux travaux d'améliorations foncières en générant des économies.

Je me suis permis de déposer une lettre sur vos tables ainsi qu'un dépliant. Je ne vais donc pas rallonger le débat plus longtemps.

En acceptant les montants proposés par la majorité de la commission de gestion et des finances au plan financier, soit 400'000 francs en 2004, 500'000 francs en 2005, 550'000 francs en 2006 et en 2007, vous permettrez d'activer, dans les quatre ans, les projets suivants:

- pour ce qui est de l'Ajoie: la liaison Interreg Porrentruy–Boncourt–Delle–Belfort, la liaison Porrentruy–Courtedoux–Creugenat–Chevenez et la liaison Porrentruy–Courgenay–Alle–Miécourt.

- pour les Franches-Montagnes: Les Emibois–Le Noir-mont, Le Bémont–Saignelégier, Le Boéchat–Le Cerneux-

Joly, Montfaucon–le Bémont (même si, sur ce secteur, des oppositions sont encore en cours), Les Breuleux–Le Roselet, Le Boéchet–Les Bois et Muriaux–Les Emibois.

– pour le district de Delémont: Delémont–Le Colliard, Delémont–Courtételle, Châtillon–Courrendlin, Courchapoix–Vicques, Delémont–Alcosuisse–Rossemaison, Delémont–Prés Roses–Develier et Delémont–La grande Ecluse–Courtételle–Courfaivre.

Donc, vous voyez que des projets, on n'en manque pas!

En mettant les montants demandés au plan financier:

– nous donnerons les moyens nécessaires aux Ponts et chaussées pour construire les secteurs dont les projets sont prêts;

– nous respecterons les engagements et les promesses de nos collègues députés d'alors qui les engageaient à réaliser le nouveau plan sectoriel sur dix ans;

– nous respecterons les signataires de l'initiative populaire de 1994, qui l'ont retirée moyennant l'adoption du crédit de 6'500'000 millions de francs sur dix ans.

Notre démarche est soutenue par les milieux sportifs (Office des sports, clubs sportifs), les milieux touristiques (sociétés de développement, syndicats d'initiative), associatifs (parents d'élèves, Pro Val Terbi, Association transport et environnement), politiques (Association des maires du district) pour ne citer que ceux-là.

Nous contribuerons, j'en suis convaincu, par ces nouveaux crédits à la sécurité, au confort et à la santé des jeunes et des moins jeunes, du Jura et d'ailleurs, toujours plus nombreux à pratiquer le vélo.

La présidente: Je dois vous avouer que nous, ici à la table de la présidence, on n'a pas eu droit à la distribution. Merci bien! Voilà, il semble que c'est un petit papier jaune mais on n'a rien reçu.

M. Charles Juillard (PDC), au nom de la minorité de la commission: Comme vous l'a dit le rapporteur de la majorité de la commission, effectivement, pendant de nombreuses années il n'y avait pas de projet, raison pour laquelle le crédit-cadre accepté par le Parlement n'a pu être utilisé. Il semble effectivement que, maintenant, il y ait des projets. Encore que certains nous interpellent dans la longue liste énumérée par Vincent Theurillat, notamment en ce qui concerne Delémont–Courtételle–Courfaivre. J'ai quand même habité sept ans à Delémont où j'ai eu l'occasion d'utiliser la piste qui conduit de Delémont à Courfaivre mais peut-être qu'il y a d'autres projets (où? je ne sais pas) mais enfin, bref, on ne va pas ergoter sur cette question-là.

Il y a aussi d'autres projets d'investissements malheureusement et il y a d'autres priorités, raison pour laquelle la minorité de la commission préfère porter son choix sur ces autres priorités et vous demande d'en rester à la proposition du Gouvernement, qui est déjà le résultat d'un arbitrage, comme vous le savez, à savoir 300'000 francs en 2004, en 2005, en 2006 et en 2007.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Bien entendu, le Gouvernement attache une très grande importance à la réalisation de ces itinéraires cyclables mais, comme cela a été dit ici à plusieurs reprises, la capacité financière de l'État nous a amenés à procéder à des arbitrages, à faire différentes coupes et les montants qui ont été inscrits à la planification financière tiennent compte de la situation financière du Canton.

Je vous invite donc, pour ne pas déséquilibrer les différentes années sur le plan des investissements, de refuser la proposition de modification du plan financier.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 25 voix contre 15.

Rubrique 450.501.00: Traversée de Coeuve

Rubrique 450.631.00: Part de la commune à la traversée de Coeuve

M. Jean-Marc Fridez (PDC), au nom de la commission: La seconde modification que j'ai le plaisir de vous présenter concerne la traversée de Coeuve dont le détail figure à la page 56 sous les rubriques 501.00 et 631.00.

Avant de vous livrer les modifications retenues par la CGF, il convient de signaler que la commune de Coeuve souhaitait que la moitié de la somme prévue en 2007 (soit 865'000 francs) soit avancée à l'année 2004. Sur la base d'une notice interne établie par le Service des ponts et chaussées, la CGF a pris note que la Section des routes cantonales n'avait pas la possibilité d'intégrer la préparation de ce dossier supplémentaire de manière que des travaux puissent démarrer en 2004 déjà.

Étant donné que de nombreuses fuites d'eau ont été constatées dans le secteur concerné et que l'amélioration de ce tronçon vise surtout à améliorer la sécurité des usagers, la commission de gestion et des finances vous propose de modifier le calendrier prévu par la planification proposée par le Gouvernement en vous rappelant toutefois que l'enveloppe globale prévue pour cet investissement reste identique.

Ainsi pour 2005, les investissements pour la traversée de Coeuve passeraient de 400'000 francs à 835'000 francs; en 2006, l'enveloppe telle que prévue ne serait pas modifiée, soit 380'000 francs; par contre, en 2007, l'enveloppe supplémentaire accordée en 2004 serait déduite de celle prévue en 2007 pour passer de 865'000 à 430'000 francs.

Étant donné que la commune de Coeuve participe également aux investissements, les recettes y relatives passeraient en 2005 de 36'000 francs à 54'000 francs; en 2006, pas de modification; par contre en 2007, la participation de Coeuve passerait de 36'000 à 18'000 francs.

Je vous recommande, chers collègues, à l'instar de la majorité de la CGF, d'accepter les modifications relatives à la traversée de Coeuve.

M. Fritz Winkler (PLR): Le groupe radical fait une seule proposition pour ces plans d'investissements: la traversée de Coeuve. Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires à planifier mais une modification de la planification prévue.

Le 24 juillet 2003, la commune de Coeuve envoyait un courrier au président de la commission de gestion et des finances afin de lui faire part de ses doléances. Après étude du dossier par le groupe radical, nous sommes favorables à la demande de la commune de Coeuve d'avancer la moitié du montant prévu en 2007, soit 435'000 francs, et de l'inscrire dans le budget 2004, ceci pour différentes raisons.

Effectivement, la commune est en pleine expansion dans le lotissement du Crêt direction Porrentruy et, d'autre part, le réseau d'eau est dans un mauvais état. Il est impératif de faire des investissements dans ce secteur, notamment pour la sécurité des nombreux enfants habitant dans ce nouveau lotissement.

Le groupe radical n'est naturellement pas d'accord avec le député Jean-Marc Fridez de ne reporter ces investissements lourds qu'à partir de 2005 et encore moins avec l'attitude du chef de service, M. Chollet. Il n'est pas acceptable qu'un chef de service décide avant le pouvoir politique! Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu entre l'État et la commune concernant cet objet.

En cas de refus du Parlement, le groupe PLR pourrait déposer une intervention parlementaire.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous demande de donner une suite favorable à la demande de la commune de Coeuve.

La présidente: Pour que ce soit clair, Monsieur Winkler, vous acceptez les propositions qu'a faites Monsieur Fridez?

M. Fritz Winkler (PLR): Pas du tout! Je les avance d'une année.

La présidente: Ah, vous les avancez d'une année! Donc, c'est une nouvelle proposition.

M. Fritz Winkler (PLR): Je ne peux plus la faire puisque nous sommes dans l'«opposition». (*Rires.*)

La présidente: Alors, si vous ne pouvez plus la faire, vous la faites ou vous ne la faites pas?

M. Fritz Winkler (PLR): Je ne pouvais pas la faire à la CGF et je la fais maintenant.

La présidente: Il y a donc une nouvelle proposition d'avancer ces montants en 2004.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Nous sommes ici en face de deux propositions. Je vais peut-être déjà traiter la proposition du député Winkler.

Je rappellerai ici que ce n'est pas M. Chollet, chef du Service des ponts et chaussées, qui prend les décisions de mon département! Cela transite naturellement par le Gouvernement et c'est débattu en commission de l'environnement et de l'équipement.

Ceci étant dit, le Service des ponts et chaussées a naturellement vérifié la faisabilité d'une telle proposition sur le plan technique. A quoi cela sert d'avancer un montant de 500'000 francs si, techniquement, les dossiers ne sont pas prêts et si les projets ne peuvent pas être conduits sur le terrain? Pour ces raisons, nous souhaitons, au niveau du Gouvernement, nous opposer à cette proposition que fait le député Winkler.

D'autre part, pour l'autre proposition, naturellement, on répétera X fois les mêmes arguments. La répartition des montants a été effectuée afin d'équilibrer l'ensemble des investissements. Le changement tel que proposé, même si c'est un déplacement, ne se justifie pas, aux yeux du Gouvernement, ni par l'urgence ni par une compensation sur d'autres objets.

Pour ces raisons, nous vous proposons de rejeter ces différentes propositions.

La présidente: Je suis maintenant au clair des affaires. Dans un premier temps, on va opposer la proposition Winkler, que je vous confirmerai, à la proposition de la CGF. Ensuite, nous opposerons celle qui a gagné le vote à la proposition du Gouvernement.

La proposition de Monsieur Winkler est la suivante: 435'000 francs en 2004, 400'000 francs en 2005 et puis les deux autres années restant à 380'000 francs et à 430'000 francs. Donc, c'est un partage sur 2004 à 2005 du montant noté en 2005.

Au vote:

– la proposition de la commission est acceptée par 31 voix contre 12 en faveur de la proposition de Fritz Winkler (PLR);

– la proposition de la commission est acceptée par 20 voix contre 8 pour la proposition du Gouvernement.

La présidente: Il va de soi que, s'agissant de la participation communale, on n'en rediscute pas; cela va ensemble. Nous passons donc au point suivant, la traversée de Fontenais.

Rubrique 450.501.00: Traversée de Fontenais

Rubrique 450.631.00: Part de la commune à la traversée de Fontenais

M. Ami Lièvre (PS), au nom de la commission: La route cantonale qui traverse Fontenais est en pente, dangereuse et elle traverse des carrefours sans sécurité. En avril 2000, un grave accident a malheureusement eu lieu avec un cycliste qui se trouve, à l'heure actuelle, encore dans le coma. Cet accident a donné lieu à une plainte pénale qui s'est terminée par un non-lieu, probablement en raison du fait que la commune avait, depuis des années, attiré l'attention du Canton sur divers problèmes de sécurité dans la traversée de ce village.

A la suite de cet accident, le Bureau pour la prévention des accidents a été chargé d'une expertise par le juge. Cette étude a conclu à la nécessité de procéder à des aménagements.

Le Gouvernement de l'époque a admis ce point de vue et, à cet effet, un crédit d'étude de 60'000 francs a été inscrit au budget 2003. La commune espérait ainsi tout naturellement que ces travaux seraient réalisés dans le cadre de la présente planification financière, ce qui n'est pas le cas, vous l'aurez remarqué.

Or, ces derniers jours, la juge d'instruction s'est adressée au conseil communal pour lui demander ce qui a été réalisé depuis l'accident. A cet effet, Monsieur le maire de Fontenais et Me Conti – j'insiste sur le mot «maître» – pourront peut-être apporter des informations complémentaires sur ce problème.

Il apparaît en conséquence que des mesures s'imposent sans délai et la CGF propose donc d'ajouter à la rubrique 450.501.00 des Ponts et chaussées (page 56) les sommes de 900'000 francs pour les années 2005, 2006 et 2007. J'en ai encore pour trente seconde, par pitié!

La part communale de 425'000 francs correspondant en déduction de ces montants doit être inscrite à la rubrique 450.631.00 également pour les années 2005, 2006 et 2007.

M. Pierre-Alain Fridez (PS): En date du 27 avril 2000, un grave accident de la circulation a eu lieu à Fontenais, sur la route cantonale à la hauteur de la jardinerie Lapaire. Depuis lors, un jeune cycliste français est toujours plongé dans le coma.

Cet accident dramatique n'est pas resté sans conséquence. Suite à l'intervention du procureur Yves Maître, une signalisation d'urgence a été mise en place et une route communale mise en sens unique. Une plainte pénale contre inconnu a mené votre serviteur, en qualité de maire, et M. Yves Daucourt, conseiller communal responsable du dicastère des travaux publics, devant un juge d'instruction. Ayant pu démontrer notre souci réitéré d'avoir tenté de sécuriser ce tronçon avant l'accident, aucune poursuite n'a été intentée à notre encontre et la plainte s'est terminée par un non-lieu en 2002.

Tout le monde l'admet, la traversée du village de Fontenais est dangereuse. Elle doit être aménagée sans délai. Attendez, c'est courir le risque inacceptable d'un nouveau drame!

La route en question rallie Porrentruy à Montancy; c'est une route principale secondaire. Le drame d'avril 2000 n'est pas le premier accident sur ce tronçon mais les autres n'ont fort heureusement pas eu son ampleur. Cette route, en forte déclivité, sans trottoir, par endroit très étroite, avec une visibilité restreinte, traverse successivement quatre carrefours. A certains endroits, notamment à proximité de la laiterie, s'engager sur la route principale tient du courage ou plutôt de l'inconscience!

Ces dernières années, suite aux travaux d'excavation du tunnel du Banné et au transport de ces matériaux d'excavation à travers le village vers une carrière située au-dessus de Fontenais, l'état de la route s'est encore dégradé. Et, depuis plusieurs années, sous prétexte d'une réfection prochaine de la totalité de la chaussée, aucun entretien digne de ce nom n'a été réalisé par les Ponts et chaussées.

En 2001, dans le cadre de l'enquête pénale, le BPA a réalisé une expertise de sécurité routière. Ses conclusions, sous forme de recommandations, sont claires et dictent les mesures à prendre: «Les mesures de signalisation prises en urgence après le drame dans le but d'éviter le grief d'inaction en cas de nouvel accident sont correctes. Toutefois, les laisser signifie que l'on admet l'existence d'un danger. Lorsqu'un danger est connu, dans la mesure du possible, on procède à son élimination». Un peu plus loin, on lit: «Quel que soit le régime de priorité adopté, nous insistons à nouveau sur l'importance d'examiner l'ensemble des carrefours et d'apporter les corrections nécessaires si cela devait s'avérer nécessaire». Et pour terminer: «La démarche entreprise par la commune pour l'étude de la traversée de la localité sur la route cantonale, avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs spécialisés, est également à soutenir du point de vue de la sécurité routière».

En 2001, une délégation du conseil communal de Fontenais a rencontré Monsieur le ministre Pierre Kohler et M. Chollet, chef de service, afin de leur faire part de nos préoccupations et de nos revendications. Nous avons été écoutés et entendus; oui, Mesdames et Messieurs les Députés, entendus. Une somme de 60'000 francs a été inscrite au budget 2003 pour élaborer le projet définitif et un bureau d'ingénieurs désigné par le Canton après un appel d'offres. Quant à la suite du dossier, des assurances nous ont été formulées. A noter que l'assemblée communale de Fontenais a voté, à l'unanimité, un crédit similaire de 60'000 francs pour honorer sa part de l'étude.

Le 27 mars 2003, le conseil communal a reçu à Fontenais Monsieur le ministre Laurent Schaffter pour s'enquérir, entre autres, de la gestion de ce dossier par le nouveau Gouvernement. Malheureusement, contingences financières obligent, nous avons dû déchanter: à notre grand désappointement, notre dossier ne paraissait plus être une priorité au Service des ponts et chaussées. Lorsque l'on est passé devant un juge, croyez-moi, on apprécie!

Dans un premier temps, malgré une profonde déception et beaucoup d'incompréhension, ne souhaitant pas utiliser la voie de la polémique et de l'affrontement, le conseil communal a pris l'option de se soumettre à cette décision, de finaliser le dossier, bien décidé à revenir dès que possible à charge.

Les circonstances n'ont pas tardé à nous obliger à réagir à nouveau dans ce dossier. Fin octobre dernier, et cela explique pourquoi cet objet vous a été présenté très tardivement, Mme Geneviève Bugnon, juge d'instruction, nous a transmis, pour réponse, un courrier du BPA, organisme responsable soucieux de vérifier la mise en application de ses recommandations. Mais que devons-nous leur répondre? Que le dossier est reporté aux calendes grecques, en 2008 au plus tôt. Le BPA a formulé des recommandations claires dans ce dossier; je les résume: «Lorsqu'un danger est connu, on procède à son élimination... La démarche entre-

prise par la commune est à soutenir du point de vue de la sécurité routière». Le danger est connu, la solution réclame des moyens.

La commune est déterminée et a même proposé au Canton de faire la banque, précédent qui n'a pas semblé créer l'enthousiasme.

La missive du BPA, qui demande des comptes, me confronte de plein fouet à ma responsabilité de maire. Le drame de 2000 a rendu inéluctable la nécessité urgente d'une sécurisation de la traversée de Fontenais. Que devrais-je donc répondre au BPA? Aucune mesure n'a été réalisée; le dossier est en suspens pour des raisons financières. Et en cas de nouvel accident dans l'intervalle, que devrais-je répondre à d'éventuelles victimes ou à leurs proches? Je savais mais je n'ai pas su trouver les mots pour convaincre.

Mesdames et Messieurs les Députés, la population et les autorités de Fontenais comptent sur votre compréhension et, en leur nom, je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription de ce projet d'importance indiscutable à la planification des investissements 2004-2007. Au nom de mes 1'300 concitoyennes et concitoyens, je vous en remercie par avance.

M. Walter Ackermann (PDC): Voici les médecins qui s'occupent de circulation, ni artérielle, ni veineuse mais routière. Une nouvelle!

Habitant à Villars-sur-Fontenais et travaillant à l'Hôpital régional de Porrentruy, je traverse jusqu'à six fois par jour, au danger de ma vie et au danger de mes concitoyens de Fontenais, ce carrefour Lapaire décrit par le député-maire de Fontenais.

En tenant compte de la suppression prochaine de 46 employés à plein temps à l'Hôpital régional de Porrentruy, en tenant compte du fait de la suppression définitive du service des plâtres qui nous est d'une aide indispensable à Porrentruy, en tenant compte du fait de la fermeture du bloc opératoire de Porrentruy déjà le vendredi soir, je serai amené à traverser ce carrefour bientôt non moins que six à huit fois par jour pendant la semaine et, en plus, de me déplacer à Delémont à maintes reprises et le vendredi, et le samedi et le dimanche, souvent stressé par ce qui m'attend aux urgences, à toute heure de la journée, à toute heure de la nuit, à toute heure le vendredi, le samedi et le dimanche.

Je ne peux donc que soutenir et confirmer, à titre très personnel, les propos du député-maire de Fontenais et j'accepterai donc sans réserve la demande du conseil communal de Fontenais d'inscrire la rubrique 450.501.00 au plan financier de planification des investissements pour la période 2004-2007.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission de gestion et des finances: Tout d'abord quelques remarques liminaires rapides au sujet des débats qu'on a maintenant sur ces plans d'investissements. Dans le débat politique que j'ai voulu contradictoire, il faut respecter les faits. Alors, je tiens à apporter ceci comme précisions.

Lorsqu'il vous est dit, dans ces débats, que la commission de gestion et des finances est unanime sur ces plans d'investissements, je dois corriger, et l'honnêteté me commande de le dire, qu'en réalité c'est 9-0; il n'y a pas de minorité de commission; il y a neuf députés de la CGF qui proposent des propositions là où vous avez un seul nom; les radicaux se sont abstenus sur ces plans d'investissements, je dois le dire honnêtement dans le débat. Le groupe radical ayant refusé l'entrée en matière, il s'est abstenu sur la question des plans d'investissements. Je me réfère en cela à ce qu'a rapporté le rapporteur du groupe PLR.

Maintenant, quand on dit qu'il n'y a pas de radicaux dans la liste des rapporteurs de la commission concernant les in-

vestissements, c'est logique. Il est tout à fait normal que les propositions et les interventions soient faites par des commissaires qui émanent de groupes qui ont fait les propositions. Je ne vais pas piquer, moi, les interventions des députés des groupes qui font ces propositions. Je rappelle, pour que ce soit clair, que le groupe radical ne fait aucune proposition concernant les plans d'investissements, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de rapporteur radical sur ce sujet-là et pourquoi le groupe radical s'abstient.

Fontenais. Je vais être logique avec ce que je viens de dire. Je n'interviens pas ici comme président de la CGF. J'interviens à titre strictement personnel parce que j'estime que j'ai un devoir de conscience pour faire part de quelques considérations.

Je ne fais donc pas de proposition politique sur ce sujet mais, sur le fond de ce qui a été dit, ma conscience me commande de dire que le maire de Fontenais voit tout juste. D'ailleurs, il a très bien défendu sa cause, qui sera facilement défendable parce qu'il a pris toutes les mesures qu'il devait prendre en tant que maire; je tiens à le relever ici.

Vous avez entendu que les magistrats de l'Ordre judiciaire (procureur, juge d'instruction) sont intervenus dans ce dossier de Fontenais. La commune de Fontenais a évité une inculpation mais elle a quand même dû passer devant un juge (le maire l'a dit et je peux l'attester) comme personne appelée à donner des renseignements. Quand on est cité devant un juge à ce titre-là, on est à la limite de l'inculpation.

Je rappelle au Gouvernement et à ses fonctionnaires qu'en matière de circulation routière, lorsqu'il y a des homicides par négligence ou des lésions corporelles graves, il n'y a pas que les conducteurs qui sont inculpés. L'affaire de Develier, dans laquelle un fonctionnaire de l'Etat a été inculpé et condamné, devrait vous rappeler quelque chose! Ce n'est pas seulement l'automobiliste qui a été condamné mais également le fonctionnaire de l'Etat. Ce qui veut dire que, dans ce domaine-là, les autorités politiques ont des responsabilités.

La commune de Fontenais, pour l'instant, les prend. A mon sens, ce n'est pas encore le cas du Gouvernement et c'est dit. Je souhaite qu'il n'y ait plus d'accident là – je dis cela comme avocat et comme député libre, vacciné et indépendant – mais je tiens à préciser que s'il y avait un nouvel accident, la commune pourra établir qu'elle a pris des précautions et fait de la prévention mais l'Etat devrait quand même un peu se préoccuper de ce problème. Je tenais également à le dire et à confirmer ce qui a été dit par le maire de Fontenais: la commune a effectivement dû se défendre dans le cadre d'une procédure pénale, à laquelle les autorités judiciaires n'ont pas mis un terme puisque la juge Bugnon revient à charge pour demander à la commune quelles mesures ont été prises. Donc, ce qui a été dit, je le confirme, est conforme à la réalité et j'invite le Gouvernement à s'atteler sérieusement à ce problème.

M. Charles Juillard (PDC), membre de la commission: Je n'avais pas prévu de monter à cette tribune mais puisque le président de la CGF a voulu rétablir un certain nombre de vérités sur les dossiers, je vais, moi aussi, dire la vérité sur ce dossier. Il n'y a qu'une proposition de la CGF mais il faut savoir qu'elle a été acquise par trois voix contre zéro. Cela veut dire que tous les autres membres de la CGF ou bien étaient absents ou bien se sont abstenus. Pour quelles raisons? Parce que, tout simplement, nous avons découvert ce dossier en séance de CGF et il nous était extrêmement difficile de nous prononcer sur le bien-fondé de la demande et surtout sur l'état du dossier.

En ce qui concerne ma position personnelle (je ne voudrais pas parler au nom de mon groupe), je vais attendre la réponse du ministre parce que je sais, puisque nous avons aussi fait l'objet d'autres sollicitations de la part d'autres communes, qu'il y a aussi d'autres besoins qui n'ont pas pu être

pris en compte. Je veux simplement citer Courrendlin où je vous rappellerai qu'il y a 12'000 véhicules/jour qui traversent cette localité et où le Canton n'a pas pu donner suite aux demandes, ne serait-ce que pour sécuriser la route devant l'école primaire et où la commune doit se contenter du strict minimum, ce qui d'ailleurs est aussi demandé dans le cadre de cette planification financière à la commune de Fontenais.

M. Michel Juillard (PLR): Le groupe libéral-radical a pris une position très claire concernant les plans financiers. Je ne me désolidariserai pas de cette position.

Mais en tant que président de l'Association des maires d'Ajoie, je suis de tout cœur et en toutes pensées avec mon collègue maire de Fontenais. Je pense que le Gouvernement doit prendre ses responsabilités dans ce dossier. Lorsqu'il y a une commune qui a un problème aussi important que celui-là, c'est au Gouvernement d'agir et de prendre, dans l'immédiat, les mesures qui s'imposent.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: C'est très juste, la justice a effectivement traité une affaire pénale concernant l'accident très grave survenu à un cycliste. L'affaire a été classée sans suite.

Après l'accident, les Ponts et chaussées ont augmenté la signalisation. A la demande du procureur, je crois savoir qu'une route a été mise en sens interdit et, si mes souvenirs sont bons, le Bureau de la prévention des accidents a proposé une modification de la signalisation.

En ce qui concerne le problème de la sécurité, le Gouvernement est d'avis que le crédit d'étude qui a été voté devrait permettre d'examiner les dangers réels que vous avez décrits ici et que je ne minimise pas, bien au contraire, puisque la responsabilité de l'Etat peut être engagée ici. Mais ce que je peux affirmer à cette tribune, c'est que les mesures qui ont été souhaitées ont été prises. Je pourrais suggérer que le mandat qui a été attribué, dans le cadre du crédit d'étude, permette d'examiner encore une fois quels sont les dangers réels et puis de quelle manière on pourrait prendre des mesures d'urgence pour pallier ce problème. Mais le Gouvernement estime que la mise à disposition d'une ligne budgétaire de 2,7 millions pour la traversée de Fontenais n'est pas judicieuse compte tenu des autres engagements que le Gouvernement a été obligé de prendre. Je rappelle que d'autres communes sont intervenues auprès du Gouvernement pour des problèmes de sécurité et nous avons dû naturellement faire des choix.

Le Gouvernement va probablement engager les Ponts et chaussées dans ce dossier afin de déterminer, de manière claire, quels sont les dangers réels et quelles sont les mesures d'urgence à prendre. Nous estimons que nous pouvons prendre ces mesures d'urgence sans mettre à disposition un tel crédit, de manière, je dirais, qui bouleverse un petit peu tout le programme des investissements. Pour ces raisons, le Gouvernement vous propose de refuser cette proposition.

La présidente: Je rappelle, pour que ce soit bien protocolé mais ça l'est, que la commune de Fontenais, parce que c'est quand même rare, a proposé de faire la banque. J'entends en général qu'il faut avoir recours aux instituts bancaires. Cela a donc quand même aussi son importance.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 20 voix contre 14.

La présidente: Personnellement, je souhaitais arriver à la fin de ces propositions concernant la planification des investissements mais je sens que, dans la salle, il y a un peu de nervosité. Je vous propose tout de même d'en finir avec ces

problèmes routiers. Après Coeuve et Fontenais, passons à Courchapoix. Ensuite nous bouclerons la séance. Nous remettons aussi la résolution à cet après-midi.

Rubrique 450.501.01: Route Courchapoix–Montsevelier

Mme Françoise Collarin (PDC), au nom de la commission de gestion et des finances: Dans sa majorité, la commission de gestion et des finances vous propose d'avancer, en 2004 et 2005, les dépenses de deux fois 300'000 francs pour le tronçon de route cantonale secondaire Courchapoix–Montsevelier, prévus dans le plan des investissements pour 2006 et 2007.

L'avancement de ces travaux est incontournable: la sécurité n'est plus garantie sur ce trajet; les usagers sont en difficultés pour croiser, surtout quand il s'agit d'un convoi agricole ou alors du car postal qui est de dimensions particulières; les accotements ne sont pas stabilisés, ce qui amène les conducteurs à un genre d'équilibrisme.

Environ 600 véhicules y transitent chaque jour, les conditions ne sont plus adaptées. Comme ces travaux ont déjà été repoussés pour d'autres priorités, il faut penser à la sécurité de nombreux usagers de cette route.

Au nom de la CGF, je vous recommande d'accepter l'avancement de ces travaux tel que proposé.

M. Patrice Kamber (PS): C'est une habitude pour moi. Je crois qu'à chaque planification d'investissements, je monte à cette tribune pour rappeler qu'effectivement un problème subsiste sur la route entre Courchapoix et Montsevelier.

Il avait été convenu avec les Ponts et chaussées et le Gouvernement, lors de la législature précédente, que ce dossier serait réparti dans la durée, qu'il serait réalisé dans les meilleurs délais et je dois constater aujourd'hui à nouveau qu'on essaie de repousser l'échéance de ces travaux à deux ans. Je trouve cela fort détestable, fort désagréable et je vous demande d'accepter la proposition d'avancer ces crédits à partir de 2004.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Le Gouvernement, dans le cadre de la planification des investissements 2004-2007, je le répète encore une fois – et c'est vrai que je n'ai pas vraiment un beau rôle aujourd'hui face au Parlement – a dû faire ses choix. Le secteur routier, naturellement, a été touché comme les autres. La sélection s'est effectuée sur la base de critères d'urgence.

La route Courchapoix–Montsevelier n'est pas fréquentée par un trafic de transit. Ses usagers sont presque exclusivement des autochtones qui la connaissent. Le trafic journalier moyen y était de 900 véhicules par jour en 2000. Ces considérations ne la placent pas parmi les secteurs les plus urgents du réseau cantonal. D'autres tronçons (Rebeuvelier–La Verrerie, Rocourt–Grandfontaine) sont dans le même cas.

Nous devons aussi répondre à des demandes, comme nous l'avons fait pour Montsevelier, de communes qui doivent refaire leur traversée, certaines de ces dernières ayant déjà été autorisées par le Parlement (Les Breuleux et Coeuve).

Nous n'avons, dans ce cas, plus de marge de manœuvre. Je vous invite donc à refuser de déplacer ces montants dans la planification financière.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 31 voix contre 1.

La présidente: Je clos cette séance du matin. J'aimerais prier, au nom de son président, les membres de la commission de l'environnement et de l'équipement de se retrouver un instant, avant d'aller prendre le repas. Vous verrez si vous pouvez le faire si vous acceptez la proposition de votre président. La séance plénière recommencera à 15 heures exactement.

(La séance est levée à 12.50 heures.)